



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'OEUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

**SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC**

ANALYSE
SOUS-SECTORIELLE
de la main-d'œuvre
du secteur de la
massothérapie

2016



Analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre du secteur de la massothérapie

2016



COMITÉ SECTORIEL
DE LA MAIN-D'ŒUVRE
DES SERVICES
DE SOINS PERSONNELS

**SOINS
PERSONNELS
QUÉBEC**

Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels
4146, rue Wellington, bureau 200
Verdun (Québec) H4G 1V7
soinspersonnels.com

Les droits de reproduction, de traduction ou d'adaptation de ce document sont réservés à SOINS PERSONNELS QUÉBEC, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, y compris la reproduction par procédé mécanique ou électronique.

SOINS PERSONNELS QUÉBEC a fait tout ce qui était en son pouvoir pour retrouver les copyrights. On peut lui signaler tout renseignement menant à la correction d'erreurs ou d'omissions.

ISBN 978-2-923126-59-3

ISBN 978-2-923126-60-9 (version numérique)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2017

© Comité sectoriel de la main d'œuvre des services de soins personnels

Cette analyse sous-sectorielle de la main-d'œuvre du secteur de la coiffure a été réalisée par Carolle Larose Conseil.

Avec la contribution financière de :



Équipe de production

Coordination du projet

Sylvain Camirand

Directeur général

Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels
SOINS PERSONNELS QUÉBEC

Roxanne Gauvreau

Chargée de projet

Comité sectoriel de main-d'œuvre des services de soins personnels
SOINS PERSONNELS QUÉBEC

Réalisation de l'étude

Collecte et analyse de données primaires

Sondage auprès des travailleurs des services de soins personnels,
Léger Recherche Stratégie Conseil, 2016

Collecte et analyse de données secondaires

Carolle Larose, CRHA

Consultante en gestion des ressources humaines, 2017

Intégration des données primaires et secondaires et rédaction du rapport final

Carolle Larose, CRHA

Consultante en gestion des ressources humaines, 2017

Remerciements

SOINS PERSONNELS QUÉBEC, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, tient à remercier chaleureusement les salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs du secteur de la massothérapie qui ont généreusement partagé leur expérience au cours des entrevues téléphoniques.

Table des matières

ÉQUIPE DE PRODUCTION.....	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	7
LISTE DES ACRONYMES.....	9
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE.....	10
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE (SUITE)	11
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE (SUITE)	12
FAITS SAILLANTS DE L'ÉTUDE (SUITE)	13
PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE.....	14
1. DÉLIMITATION DU SOUS-SECTEUR ET MÉTHODOLOGIE	15
1.1 Les entreprises offrant des services de massothérapie	15
1.2 La profession visée par l'analyse sous-sectorielle.....	16
1.3 Collecte de données primaires - Méthodologie.....	17
• Méthodologie.....	17
• Présentation des résultats	17
1.4 Collecte de données primaire – Profil des répondants.....	17
• Nombre et statut d'emploi des répondants.....	17
• Lieu de travail des répondants.....	18
• Taille des entreprises des répondants.....	19
• Région d'exercice des répondants	20
2. L'OFFRE DE SERVICES ET LA CLIENTÈLE EN MASSOTHÉRAPIE	21
2.1 L'évolution de l'offre de services.....	21
• Les perceptions quant au contexte économique	21
• Les perceptions quant à l'évolution du chiffre d'affaires.....	22
2.2 Les services de massothérapie offerts.....	23
• L'approche et les techniques de massage privilégiées en massothérapie	23
• Les autres types de services offerts	24
2.3 Les types de clientèle ciblés	26
2.4 Les principales caractéristiques de la clientèle.....	27
• L'âge de la clientèle	27
• La proportion de clients masculins	27
• Les raisons de consultation.....	28
• Les clients exigeant un reçu d'assurance	28
2.5 L'achalandage.....	29
• Le nombre de clients vus par semaine	29
• Les fluctuations mensuelles de l'achalandage.....	29
2.6 Le développement de la clientèle	30
• Les moyens pour développer la clientèle.....	30
• Les tendances observées quant à l'évolution de la clientèle	31
2.7 La collaboration avec les professionnels de la santé	32
3. L'EMPLOI DANS LA PROFESSION DE MASSOTHÉRAPEUTE.....	33
3.1 Les sources de données sur l'emploi.....	33

3.2	Les défis du dénombrement des personnes en emploi dans la profession	33
3.3	La répartition géographique de l'emploi	34
	• L'emploi à l'échelle canadienne	34
	• L'emploi par région administrative	35
3.4	Le travail autonome dans la profession.....	36
	• Le travail autonome au Québec.....	36
	• Le travail autonome dans les provinces canadiennes.....	36
	• Le choix du statut de travailleur autonome.....	37
	• Location d'espace chez les travailleurs autonomes.....	38
3.5	Le profil général des personnes en emploi.....	39
3.6	Le niveau de scolarité dans la profession	40
	• Le niveau de scolarité au Québec	40
	• Le niveau de scolarité dans les autres provinces canadiennes	41
4.	LES CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA MASSOTHÉRAPIE.....	42
4.1	Le revenu d'emploi dans la profession	42
	• Le revenu par profession selon le sexe	42
	• La connaissance de la Loi sur l'équité salariale.....	42
	• Le revenu par profession selon la région administrative	43
4.2	La rémunération	44
	• La masse salariale des entreprises	44
	• Le revenu d'emploi relié à la massothérapie.....	44
	• Le type de rémunération des personnes salariées	45
	• Les commissions.....	46
	• Les revenus provenant de la vente de produits chez les travailleurs autonomes	46
	• Les pourboires.....	47
	• Les attentes salariales.....	47
4.3	Les autres conditions de travail.....	48
	• Les congés annuels.....	48
	• Les avantages sociaux.....	49
	• Le nombre d'heures travaillées par semaine	51
	• L'horaire de travail	51
	• Le nombre d'heures de travail dans un autre emploi.....	52
5.	LES PRATIQUES DE GESTION DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA MASSOTHÉRAPIE	53
5.1	Les principaux enjeux.....	53
5.2	Les responsabilités et outils de gestion	54
	• Les responsabilités de gestion	54
	• Les tâches de gestion externalisées	55
	• Les outils de gestion utilisés	56
5.3	L'environnement technologique	56
5.4	Le recrutement.....	57
	• Les prévisions de croissance du nombre d'employés.....	57
	• Les méthodes de recrutement.....	58
	• Les exigences de formation à l'embauche	59
	• Les autres exigences à l'embauche	60
5.5	La rétention	60
	• L'expérience dans le domaine d'emploi.....	60
	• Les raisons qui motivent le changement d'employeur	61
	• Les raisons qui motivent les congédiements.....	62
5.6	La planification des mouvements de main-d'œuvre.....	63
	• Les départs à la retraite.....	63

• Les intentions de quitter son emploi.....	64
5.7 La santé-sécurité au travail	64
6. LA FORMATION INITIALE DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA MASSOTHÉRAPIE	66
6.1 La formation initiale en massothérapie.....	66
• Le niveau de scolarité des répondants.....	66
• La formation reliée à la pratique de la profession.....	66
6.2 Les perceptions en lien avec la formation initiale.....	67
• Le niveau de satisfaction à l'égard de la formation initiale.....	67
• La participation au programme d'alternance travail études.....	70
7. LA FORMATION CONTINUE DANS LE SOUS-SECTEUR DE LA MASSOTHÉRAPIE	71
7.1 Les besoins de formation continue	71
7.2 Les pratiques de gestion de la formation continue.....	73
7.3 Les thèmes de formation continue	74
• La formation continue reçue	74
• La formation continue souhaitée.....	75
7.4 La professionnalisation de la massothérapie.....	76
8. PISTES DE RÉFLEXION À APPROFONDIR DANS LES SOUS-SECTEURS DE LA MASSOTHÉRAPIE	77
• Au niveau du développement des compétences.....	77
• Au niveau de la gestion des ressources humaines.....	77
• Au niveau de l'information sur le marché du travail.....	78
9. RÉFÉRENCES	79

Liste des tableaux et graphiques

Liste des tableaux

- 1.1 - Répartition des massothérapeutes (CNP 3236) par industrie (SCIAN) selon l'ENM 2011
- 1.2 - Description de la profession d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé selon la CNP
- 1.3 - Sondage en milieu de travail - Statut d'emploi des répondants
- 1.4 - Sondage en milieu de travail - Lieu de travail des répondants
- 1.5 - Sondage en milieu de travail - Lieu de travail des répondants en 2010 et 2016
- 1.6 - Sondage en milieu de travail - Taille des entreprises des répondants
- 1.7 - Sondage en milieu de travail - Région d'exercice des répondants
- 2.1 - Sondage en milieu de travail - Impacts du contexte économique
- 2.2 - Sondage en milieu de travail - Chiffre d'affaires des entreprises
- 2.3 - Sondage en milieu de travail - Approche privilégiée en massothérapie
- 2.4 - Sondage en milieu de travail - Techniques de massage utilisées
- 2.5 - Sondage en milieu de travail - Autres services de soins personnels offerts dans l'entreprise
- 2.6 - Sondage en milieu de travail - Type d'autres services de soins personnels offerts dans l'entreprise
- 2.7 - Sondage en milieu de travail - Clientèle ciblée dans les entreprises
- 2.8 - Sondage en milieu de travail - Clientèle ciblée en 2010 et 2016
- 2.9 - Sondage en milieu de travail - Âge moyen de la clientèle
- 2.10 - Sondage en milieu de travail - Proportion de clients masculins
- 2.11 - Sondage en milieu de travail - Raisons de la consultation
- 2.12 - Sondage en milieu de travail - Demande de reçus d'assurance
- 2.13 - Sondage en milieu de travail - Nombre de clients vus par semaine
- 2.14 - Sondage en milieu de travail - Mois les plus et les moins achalandés
- 2.15 - Sondage en milieu de travail - Démarche phare pour développer la clientèle
- 2.16 - Sondage en milieu de travail - Clientèle en hausse
- 2.17 - Sondage en milieu de travail - Collaboration avec des professionnels de la santé
- 3.1 - Estimation du nombre de personnes exerçant la profession de massothérapeute
- 3.2 - Nombre de personnes en emploi à l'échelle canadienne
- 3.3 - Répartition des personnes en emploi par profession selon la région administrative
- 3.4 - Répartition des personnes en emploi selon la catégorie de travailleurs au Québec
- 3.5 - Répartition des personnes en emploi selon la catégorie de travailleurs à l'échelle canadienne
- 3.6 - Caractéristiques des emplois dans la profession
- 3.7 - Répartition des personnes en emploi selon le niveau de scolarité
- 3.8 - Niveau de scolarité au Canada et dans les provinces canadiennes
- 4.1 - Revenu d'emploi moyen à temps plein selon le sexe
- 4.2 - Sondage en milieu de travail - Connaissance de la Loi sur l'équité salariale
- 4.3 - Revenu d'emploi moyen à temps plein par profession selon la région administrative
- 4.4 - Sondage en milieu de travail - Proportion des revenus imputable au travail dans les services de soins personnels
- 4.5 - Sondage en milieu de travail - Proportion des revenus en massothérapie en 2010 et 2016
- 4.6 - Sondage en milieu de travail - Type de rémunération des salariés
- 4.7 - Sondage en milieu de travail - Proportion du revenu imputable à la vente de produits
- 4.8 - Sondage en milieu de travail - Proportion des clients laissant un pourboire
- 4.9 - Sondage en milieu de travail - Adéquation entre les revenus et les attentes salariales
- 4.10 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines de vacances payées
- 4.11 - Sondage en milieu de travail - Bénéfices marginaux reçus de l'employeur
- 4.12 - Sondage en milieu de travail - Bénéfices marginaux offerts aux employés par les employeurs
- 4.13 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures travaillées par semaine
- 4.14 - Sondage en milieu de travail - Proportion des heures travaillées le soir et la fin de semaine
- 4.15 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures consacrées à un autre emploi
- 5.1 - Sondage en milieu de travail - Problèmes importants du secteur des services de soins personnels
- 5.2 - Sondage en milieu de travail - Problèmes importants dans le cadre du travail en 2010 et 2016

- 5.3 - Sondage en milieu de travail - Répartition du temps consacré à diverses tâches
- 5.4 - Sondage en milieu de travail - Technologies utilisées
- 5.5 - Sondage en milieu de travail - Heures de formation exigées à l'embauche
- 5.6 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'années d'expérience dans les services de soins personnels
- 5.7 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'années d'expérience des répondants en 2010 et 2016
- 5.8 - Sondage en milieu de travail - Raisons qui ont motivé un changement d'employeur
- 5.9 - Sondage en milieu de travail - Raisons qui motivent les congédiements d'employés
- 5.10 - Sondage en milieu de travail - Principales raisons des départs volontaires des employés
- 5.11 - Sondage en milieu de travail - Projections du nombre d'années de pratique à venir
- 5.12 - Sondage en milieu de travail - Plan de carrière des salariés
- 5.13 - Sondage en milieu de travail - Présence d'activités liée à la santé-sécurité du travail
- 5.14 - Sondage en milieu de travail - Problèmes de santé liés à la pratique
- 5.15 - Sondage en milieu de travail - Problèmes de santé liés à la pratique en 2010 et 2016
- 6.1 - Sondage en milieu de travail - Niveau de scolarité des répondants
- 6.2 - Sondage en milieu de travail - Type de diplôme obtenu par les répondants
- 6.3 - Sondage en milieu de travail - Satisfaction à l'égard de la formation reçue
- 6.4 - Sondage en milieu de travail - Satisfaction à l'égard de la formation reçue en 2010 et 2016
- 6.5 - Sondage en milieu de travail - Pistes d'amélioration des programmes d'études de base
- 6.6 - Sondage en milieu de travail - Faiblesses perçues des programmes d'études de base
- 7.1 - Sondage en milieu de travail - Fréquence du recours à la formation continue
- 7.2 - Sondage en milieu de travail - Fréquence du recours à la formation continue en 2010 et 2016
- 7.3 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures de formation continue complétées
- 7.4 - Sondage en milieu de travail - Formation continue reçue
- 7.5 - Sondage en milieu de travail - Formation continue reçue en 2010 et 2016
- 7.6 - Sondage en milieu de travail - Formation continue souhaitée

Liste des graphiques

- 2.1 - Sondage en milieu de travail - Évolution du chiffre d'affaires selon par les travailleurs autonomes
- 2.2 - Sondage en milieu de travail - Évolution du chiffre d'affaires selon par les employeurs
- 3.1 - Sondage en milieu de travail - Raisons motivant le choix du statut de travailleur autonome
- 3.2 - Sondage en milieu de travail - Années d'expérience à titre de salarié avant de devenir travailleur autonome
- 3.3 - Sondage en milieu de travail - Location d'espace par les travailleurs autonomes
- 3.4 - Sondage en milieu de travail - Location de chaises par les employeurs
- 4.1 - Sondage en milieu de travail - Masse salariale des entreprises
- 4.2 - Sondage en milieu de travail - Pourcentage du revenu provenant de commissions
- 5.1 - Sondage en milieu de travail - Pratique du métier chez les gestionnaires
- 5.2 - Sondage en milieu de travail - Tâches de gestion confiées à l'externe
- 5.3 - Sondage en milieu de travail - Outils de gestion utilisés par les employeurs
- 5.4 - Sondage en milieu de travail - Prévisions quant à l'évolution du nombre d'employés
- 5.5 - Sondage en milieu de travail - Méthodes de recrutement utilisées
- 5.6 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines nécessaire pour l'embauche
- 5.7 - Sondage en milieu de travail - Diplôme exigé par les employeurs à l'embauche
- 5.8 - Sondage en milieu de travail - Critères d'embauche
- 5.9 - Sondage en milieu de travail - Nombre moyen d'années chez le même employeur
- 5.10 - Sondage en milieu de travail - Temps moyen de rétention des employés
- 6.1 - Sondage en milieu de travail - Participation au programme d'études en alternance Travail-Études
- 6.2 - Sondage en milieu de travail - Ouverture à accueillir des étudiants dans le cadre du programme d'études en alternance Travail-Études
- 7.1 - Sondage en milieu de travail - Présence d'un programme structuré de formation continue
- 7.2 - Sondage en milieu de travail - Freins à l'offre de formation continue

Liste des acronymes

CNP	Code national des professions
CPMT	Commission des partenaires du marché du travail
DDCIS	Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle
DIS	Direction des indicateurs et des statistiques (du MEES)
ENM	Enquête nationale auprès des ménages (2011)
RE	Registre des entreprises
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SST	Santé et sécurité au travail
STATCAN	Statistique Canada

Faits saillants de l'étude

Les entreprises dans le sous-secteur de la massothérapie

Les massothérapeutes du Québec se retrouvent dans deux principaux secteurs d'activité soit les Cabinets d'autres praticiens (47,1 %) et les Services de soins personnels (42,2 %). Une forte majorité des massothérapeutes travaillent à titre de travailleurs autonomes dans des entreprises qui offrent d'autres types de services. Ces entreprises ont recours aux services de massothérapeutes sans être leur employeur.

Par rapport au sondage réalisé en 2010, on note toutefois une nette diminution du nombre de massothérapeutes qui exercent leur profession à domicile en 2016. Un plus grand nombre d'entre eux pratiquent dans des centres de massothérapie, des centres sportifs, des cliniques médicales ou des spas.

Les tendances économiques dans le sous-secteur de la massothérapie

Le sondage en milieu de travail a permis de recueillir les perceptions des employeurs et des travailleurs du sous-secteur de la massothérapie quant au contexte économique dans lequel ils évoluent. Les principaux impacts mentionnés réfèrent à des visites de clients plus espacées et une diminution de l'achalandage. Ces impacts du contexte économique sont perçus de façon plus significative par les travailleurs autonomes.

Les employeurs sont optimistes puisque 80 % d'entre eux prévoient une hausse de leur chiffre d'affaires sur un horizon de trois ans. Les travailleurs autonomes sont moins confiants alors que seulement 56 % d'entre eux prévoient une telle augmentation.

La clientèle des entreprises du sous-secteur de la massothérapie

L'approche biomécanique en massothérapie est privilégiée par la majorité des professionnels interrogés et le massage suédois est la technique de massage la plus fréquemment utilisée.

Par rapport à un sondage réalisé en 2010, un plus grand nombre de massothérapeutes cible sa clientèle. Cette tendance se manifesterait notamment par une croissance de l'offre de massothérapie auprès d'une clientèle sportive.

Les massothérapeutes voient en moyenne 14 clients par semaine. La clientèle qui consulte les professionnels de la massothérapie le fait principalement pour des problèmes de santé physique. Plus de 80 % des clients rencontrés exigent un reçu d'assurance pour les services rendus.

Les répondants au sondage réalisé en 2010 estimaient à 36 % le nombre de clients de sexe masculin, un pourcentage de 6 % plus faible qu'en 2016 (42 %), ce qui indique une tendance à une augmentation de la clientèle masculine ayant recours à des services de massothérapie.

Pour le trois quarts des entreprises, le bouche-à-oreille demeure la démarche la plus efficace pour développer la clientèle.

Le sondage en milieu de travail a permis de vérifier si les professionnels en massothérapie travaillaient en collaboration avec des professionnels de la santé dans le cadre de leur pratique. Les trois quarts des répondants indiquent avoir collaboré avec un professionnel de la santé au cours des trois dernières années. Les psychothérapeutes, médecins généralistes et chiropraticiens sont les professionnels avec lesquels ces contacts sont plus fréquents.

L'emploi dans le sous-secteur de la massothérapie

L'introduction en 2011, d'un code de profession pour les massothérapeutes (CNP 3236) constitue une avancée pour suivre l'évolution de l'emploi et cerner certaines caractéristiques de cette profession. Selon les données de l'ENM 2011 de Statistique Canada, on dénombrait 6 630 massothérapeutes au Québec.

Faits saillants de l'étude (suite)

Toutefois, les données de Statistique Canada ne comptabilisent dans la profession que les personnes dont l'emploi principal est celui de massothérapeutes. Quand on ajuste cette donnée en tenant compte de l'information recueillie par SOINS PERSONNELS QUÉBEC auprès de dix associations de massothérapeutes actives au Québec, le nombre de personnes pratiquant la massothérapie serait plutôt de l'ordre de 15 808 massothérapeutes. Même si elles minimisent assurément le nombre réel de massothérapeutes, les données de l'ENM 2011 constituent la seule base de référence statistique officielle et récente sur les massothérapeutes du Québec.

Des comparaisons avec les données sur l'emploi à l'échelle canadienne indiquent qu'après l'Alberta, où la proportion de massothérapeutes dépasse de 4 % la proportion de la population de cette province, le Québec se distingue comme la province où la proportion de massothérapeutes est la plus élevée par rapport à la population desservie. Ceci pourrait s'expliquer par une demande de services plus forte, mais il est aussi possible de faire l'hypothèse que cette situation engendre une concurrence plus soutenue. Ce constat serait d'autant plus vrai si on considère que plusieurs massothérapeutes ne sont pas comptabilisés dans les données de l'ENM au Québec.

On constate que 69 % des massothérapeutes exercent leur profession avec un statut de travailleur autonome. La proportion de salariés au Québec (31 %) est inférieure à la moyenne canadienne (34 %). Près des deux tiers de massothérapeutes (65 %) ont indiqué ne jamais avoir travaillé pour un employeur avant de s'établir à leur compte ayant donc commencé leur carrière à titre de travailleur autonome. Ceux qui ont travaillé pour un employeur l'ont fait en moyenne pendant plus ou moins six ans avant de travailler à leur compte.

La profession de massothérapeute est composée à 84 % de femmes. Environ 60 % des personnes en emploi dans la profession travaillent à temps partiel, c'est-à-dire moins de 30 heures par semaine.

Les massothérapeutes détiennent majoritairement un niveau de scolarité élevé. La proportion de personnes ayant obtenu un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier dans la profession de massothérapeutes (41 %) dépasse largement celle observée pour l'ensemble des professions au Québec (19 %) et 48 % des massothérapeutes disposent d'une scolarité de niveau collégial ou universitaire. Néanmoins, le niveau de scolarité des massothérapeutes au Québec est moins élevé que celui observé dans les autres provinces canadiennes où un plus grand nombre de massothérapeutes détiennent un certificat de niveau collégial. Cette situation n'est pas étonnante puisqu'aucun programme de formation de niveau collégial n'est offert au Québec en massothérapie. Les personnes qui détiennent un tel diplôme au Québec l'ont obtenu dans une autre discipline que la massothérapie. Alors qu'en Ontario, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, notamment, un diplôme de niveau collégial est exigé pour être membre de l'ordre professionnel et ainsi pouvoir pratiquer la massothérapie.

Les conditions de travail

Le revenu moyen à temps plein déclaré pour l'année 2010 dans la profession de massothérapeutes est de 17 882 \$. Le revenu moyen des hommes dans la profession est de 27 % plus élevé que celui des femmes.

Les massothérapeutes détiennent souvent un autre emploi parallèlement à leur pratique de la massothérapie. Les répondants qui déclarent avoir un autre emploi estiment qu'en moyenne, 52 % de leurs revenus provient de leur travail dans les services de soins personnels. En 2010, environ 29 % des massothérapeutes affirmaient que plus de 50 % de leurs revenus provenaient de leur pratique. Cette proportion est maintenant de 41 % ce qui laisse croire qu'un plus grand nombre de massothérapeutes compte sur la massothérapie comme source principale de revenus.

Faits saillants de l'étude (suite)

Le sondage en milieu de travail indique que 39 % des massothérapeutes salariés sont rémunérés sur une base horaire alors que 37 % des répondants reçoivent des commissions sur les services, les produits ou les produits et services. Lorsque des commissions sont versées, elles représentent plus ou moins 16 % du revenu. En moyenne, 35 % de la clientèle ayant recours à des services de massothérapie laisse un pourboire.

Un peu plus de 80 % des massothérapeutes salariés indiquent recevoir des avantages sociaux. Ces bénéficiaires s'expriment principalement par des rabais sur les soins et sur les produits, des formations gratuites ou encore, des services gratuits.

Les professionnels en massothérapie travaillent en majorité à temps partiel et en moyenne 26 heures par semaine. Les travailleurs autonomes sont moins nombreux à pratiquer leur métier à temps plein (35 %) que les massothérapeutes salariés (48 %). Les massothérapeutes salariés travaillent en moyenne 27 heures par semaine et ceci pourrait en partie expliquer le faible taux de rétention des salariés par les employeurs. En effet, les employeurs mentionnent que le manque d'heures de travail offert constitue le principal motif évoqué par les salariés lors de leur départ.

Les répondants estiment qu'environ 41 % des heures travaillées sont complétées le soir ou la fin de semaine bien que les employeurs et les professionnels ayant plus d'expérience ont tendance à moins travailler sur ces créneaux horaires.

Les enjeux et les pratiques de gestion

Les répondants au sondage en milieu de travail ont été invités à identifier les principaux problèmes vécus au niveau de la pratique professionnelle en massothérapie. L'insécurité financière et la non-reconnaissance par les autorités gouvernementales et les professionnels de la santé sont les problèmes les plus souvent mentionnés. Toutefois, la forte concurrence et les difficultés à se bâtir une clientèle sont des préoccupations mentionnées par un plus grand nombre de répondants en 2016 que ce n'était le cas en 2010.

Une très forte majorité des employeurs répondants (78 %) exerce le métier de massothérapeute en plus de s'occuper de la gestion de l'entreprise. Dans l'ensemble, 14 % du temps des répondants est dédié aux tâches administratives ou de gestion.

Plus des trois quarts des répondants ont recours à de nouvelles technologies de l'information dans le cadre de leur travail. Les réseaux sociaux, Internet en général et le site web personnalisés sont les technologies les plus fréquemment utilisées.

Les réseaux sociaux sont utilisés à des fins de recrutement par le tiers des employeurs consultés alors que le bouche-à-oreille se positionne en seconde place des moyens de recrutement privilégiés.

Lorsque vient le temps de recruter un employé, 84 % des employeurs exigent un diplôme d'une école privée alors que 16 % d'entre eux n'exigent aucun diplôme à l'embauche. Les exigences quant au nombre d'heures de formation détenu par les candidats à l'embauche sont très variables. 35 % des employeurs disent exiger que leurs candidats aient suivi entre 400 et 600 heures de formation et 7 % exigent de 600 à 1 000 heures de formation. Alors que 10 % des employeurs exigent plus de 1 000 heures de formation, près du tiers d'entre eux affirme n'avoir aucune exigence quant au nombre d'heures de formation au moment de pourvoir un poste.

Les critères d'attitude et de personnalité arrivent en tête de liste des préoccupations des employeurs à l'embauche et sont mentionnés comme importants par 94 % des employeurs répondants.

Les massothérapeutes répondants travaillent dans le domaine depuis environ 11 ans et l'expérience moyenne des répondants dans le domaine est un peu plus élevée en 2016 qu'elle ne l'était en 2010.

Faits saillants de l'étude (suite)

Ceci confirme que plusieurs massothérapeutes sont expérimentés et maintiennent l'exercice de leur profession durant de nombreuses années.

Dans une perspective à court terme, les intentions de carrière des répondants sont plutôt positives pour le sous-secteur de la massothérapie. En effet, les deux tiers des salariés répondants planifient de continuer à travailler dans une entreprise en tant que massothérapeute au cours des trois prochaines années.

Du côté de la santé-sécurité au travail, 32 % des répondants affirment qu'il existe des mesures ou des activités reliées à la prévention dans leur environnement de travail. Quatre répondants sur dix souffrent d'un problème de santé lié à leur profession, principalement des maux de mains ou des douleurs au cou, aux épaules et au dos. Le nombre de massothérapeutes qui mentionnent de tels problèmes de santé est plus élevé en 2016 qu'il ne l'était en 2010.

La formation initiale

Pour exercer leur profession, 80 % des massothérapeutes répondants détiennent un diplôme d'une école privée. Comme en 2010, une forte majorité des répondants considère que la formation de base reçue les prépare bien à exercer leur profession (82 %). Toutefois, les répondants de 2016 sont un peu plus critiques qu'en 2010 puisque le nombre de répondants estimant être peu préparé pour ce faire est en hausse de 10 %.

La formation continue

Le sondage en milieu de travail indique que plus de huit massothérapeutes sur dix ont eu accès à de la formation continue suite à leur formation de base. Le nombre de répondants qui indiquent suivre de la formation plusieurs fois ou quelques fois par année est en hausse de 11 % par rapport à 2010. Le nombre moyen d'heures de formation suivies par les répondants est d'ailleurs passé de 464 heures en 2010 à 778 heures en 2016. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation significative du nombre de répondants qui ont suivi 1 000 heures et plus de formation.

Seulement le quart des employeurs répondants mentionne offrir de la formation continue à ses employés. Les coûts reliés à la formation (44 %) ainsi que le manque de temps pour s'en occuper (33 %) sont les principaux éléments perçus comme des freins par les employeurs. Notons que 22 % d'entre eux ne perçoivent aucun frein à la mise en place d'un tel programme de formation continue.

Parmi les éléments que les professionnels en massothérapie souhaitent approfondir en priorité en formation continue, les techniques de massage arrivent au premier rang, aussi bien chez les travailleurs autonomes que les salariés et les employeurs. Les employeurs sont par ailleurs plus nombreux à démontrer de l'intérêt pour de la formation sur la gestion d'entreprise, les soins du corps, l'évaluation et le suivi thérapeutique et l'encadrement professionnel. Notons qu'environ un cinquième des massothérapeutes interrogés ne prévoit pas suivre de formation continue au cours des trois prochaines années.

Professionalisation du secteur et qualification de la main-d'œuvre

Une étude de pertinence a été réalisée en 2014 quant au possible développement d'une norme professionnelle et d'un Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) dans le secteur de la massothérapie. L'étude concluait que les besoins de développement des compétences identifiés par les massothérapeutes se positionnaient en priorité sur un renforcement et une standardisation de la formation initiale en massothérapie.

Ceci a donné lieu à l'élaboration, en 2016, d'un *Profil de compétences* et d'un *Référentiel de compétences* des massothérapeutes.

Présentation de l'étude

Dans le cadre de sa mission, SOINS PERSONNELS QUÉBEC (le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels) contribue à l'enrichissement de la connaissance du marché du travail par la collecte et la diffusion d'informations stratégiques sur le secteur afin de mieux anticiper les demandes et de prévoir l'évolution des besoins liés au développement de la main-d'œuvre.

La réalisation d'un diagnostic sectoriel de main-d'œuvre constitue un des moyens pour en arriver à une perspective globale et à jour du marché du travail dans un secteur d'activité économique. Pour la réalisation du diagnostic sectoriel du secteur des services de soins personnels, SOINS PERSONNELS QUÉBEC a effectué une démarche en trois temps :

1. La collecte des données primaires par sondage en milieu de travail

La firme Léger Recherche Stratégie Conseil s'est vue confier cette recherche de données primaires. Un sondage quantitatif a été réalisé auprès de 1 200 travailleurs du secteur des services de soins personnels en 2016, dont 400 répondants du sous-secteur de la massothérapie.

2. La collecte et l'analyse de données secondaires sur le marché du travail

Ce mandat, confié à Carolle Larose Conseil a permis de :

- Identifier les différentes sources de données utiles à une réflexion sur les enjeux de main-d'œuvre dans le secteur des services de soins personnels;
- Recueillir, analyser et présenter les données pertinentes;
- Produire un rapport intégrant ces données secondaires, de même que les analyses et les constats effectués.

3. L'intégration et l'analyse des données des deux démarches dans un seul rapport

Les résultats et les constats des deux études réalisées données ont été analysés et intégrés dans le un rapport final : le *Diagnostic sectoriel de main-d'œuvre du secteur des services de soins personnels, 2017*.

La présente étude constitue une quatrième étape à cette démarche :

4. La production d'une analyse sous-sectorielle en massothérapie

Les résultats du sondage en milieu de travail et les données du diagnostic sectoriel visant plus spécifiquement les travailleurs du sous-secteur de la massothérapie ont été extraits pour produire une analyse plus ciblée de ce sous-secteur.

L'objectif de la démarche était aussi d'obtenir un portrait plus précis des enjeux du sous-secteur de la massothérapie, notamment en relation avec les études antérieures réalisées par SOINS PERSONNELS QUÉBEC.

Bien que la présente analyse sous-sectorielle traite principalement des résultats obtenus en 2016, des comparaisons ont été faites pour mettre en lumière l'évolution des perceptions de répondants dans le temps, lorsque cela était possible et pertinent.

1. Délimitation du sous-secteur et méthodologie

1.1 Les entreprises offrant des services de massothérapie

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) est une classification qui permet d'organiser les données économiques selon l'industrie. Elle est utilisée par le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Cette classification n'identifie toutefois pas une classe spécifiquement réservée aux entreprises qui emploient des massothérapeutes. On le constate dans le tableau suivant qui présente la dispersion de la répartition des massothérapeutes dans les différents secteurs d'activité SCIAN selon l'Enquête nationale auprès des ménages 2011 (ENM) :

SCIAN	Industrie	Nombre de massothérapeutes	% de l'ensemble
	Ensemble des industries	6 635	100 %
6213	Cabinets d'autres praticiens	3 120	47 %
8121	Services de soins personnels	2 800	42 %
7211	Hébergement des voyageurs	155	2 %
6214	Centres de soins ambulatoires	140	2 %
7139	Autres services de divertissement et de loisirs	110	2 %
	Autres industries	80	5 %

Source des données: Enquête nationale auprès des ménages 2011.
Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec

Les deux principaux secteurs d'activité dans lesquels se répartissent les massothérapeutes sont les Cabinets d'autres praticiens (47,1 %) et les Services de soins personnels (42,2 %). Ces deux groupes SCIAN se définissent ainsi :

6213- Cabinets d'autres praticiens

Ce groupe comprend les établissements de praticiens, sauf ceux de médecins et de dentistes. Ces établissements portent parfois le nom de clinique ou de centre, surtout si on peut s'y faire soigner sans rendez-vous et que les heures de bureau sont souvent prolongées.

Ce groupe inclut les classes suivantes : les cabinets de chiropraticiens (62131), les cabinets d'optométristes (62132), les cabinets de praticiens en santé mentale (62133), les cabinets de physiothérapeutes, d'ergothérapeutes, d'orthophonistes et d'audiologistes (62134) et les cabinets de tous les autres praticiens (62139). Cette dernière classe comprend les établissements de praticiens en santé, qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à dispenser des services de santé.

8121- Services de soins personnels

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels tels que les services de coiffure et d'esthétique, de remplacement capillaire et de traitement du cuir chevelu, de massage, de conseil en diététique et de perçage des oreilles.

Ce groupe inclut les classes suivantes : les services de coiffure et d'esthétique (81211) et les autres services de soins personnels (81219). Cette dernière classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à fournir des services de soins personnels.

On comprend que les classes 62139 et 81219, si elles peuvent inclure des entreprises offrant des services de massothérapie, regroupent aussi des entreprises offrant d'autres types de services non homogènes. Quant aux

spas, ils peuvent se retrouver dans différents groupes SCIAN, tels que les autres services de soins personnels (81219), les hôtels (72111) ou des établissements offrant des services d'esthétiques (812115).

Enfin, une forte majorité des massothérapeutes travaillent à titre de travailleurs autonomes dans des entreprises qui offrent d'autres types de services. Ces entreprises ont recours aux services de massothérapeutes sans être leur employeur.

Cette absence de précision dans la délimitation par SCIAN des entreprises qui offrent des services de massothérapie élimine donc la possibilité d'une analyse de données secondaires par catégorie d'entreprise. Une analyse des données par profession sera donc privilégiée.

1.2 La profession visée par l'analyse sous-sectorielle

La Classification nationale des professions (CNP) est la référence nationalement reconnue des professions au Canada. Elle répartit plus de 30 000 appellations d'emplois en 520 profils de groupes professionnels. Elle est utilisée pour recueillir et organiser les statistiques sur les professions et pour fournir de l'information sur le marché du travail. La structure et le contenu de la CNP sont également implantés dans plusieurs services et produits de premier plan dans les secteurs privé et public.¹

La définition de la profession massothérapeute (CNP 3236) selon la CNP est la suivante :

Tableau 1.2 - Description de la profession de Massothérapeutes

CNP 3236 – Massothérapeutes

Les massothérapeutes évaluent le tissu mou et les articulations du corps en vue de traiter et de prévenir les dysfonctionnements, les blessures, les douleurs et les troubles physiques. Ils travaillent dans des cabinets privés, y compris les pratiques d'équipe ou de groupe, des centres hospitaliers, des cliniques, des établissements de soins prolongés, des centres de réadaptation et des établissements d'enseignement.

Fonctions principales :

Les principales fonctions exercées dans certaines professions incluses dans ce groupe de base sont résumées ci-dessous :

- évaluer l'état des clients en effectuant des tests de mouvement et de musculation et proposer des plans de traitement;
- expliquer les procédures, les risques et les bienfaits aux clients;
- pratiquer des techniques de massothérapie, telles que la manipulation des tissus mous et des articulations par la manipulation des tissus, les techniques de relaxation, l'hydrothérapie, la thérapie des points de fibromyalgie, les techniques de mobilisation des articulations et des douleurs articulaires, et l'administration de programmes d'exercices correctifs et d'autothérapie;
- suggérer des plans de traitement à être suivis à domicile et fournir des renseignements sur les techniques et les exercices d'amélioration de la posture, d'étirement, de renforcement, de relaxation et de réadaptation;
- tenir des dossiers sur les traitements administrés;
- collaborer, au besoin, avec d'autres spécialistes de la santé, tels que les physiothérapeutes, les chiropraticiens, les médecins et les psychologues afin d'élaborer des plans de traitement pour les clients.

¹ Site Internet de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Classification nationale des professions

1.3 Collecte de données primaires - Méthodologie

- **Méthodologie**

SOINS PERSONNELS QUÉBEC a mandaté Léger Recherche Stratégie Conseil pour réaliser, en 2016, un sondage auprès de 1 200 travailleurs des sous-secteurs de la coiffure, l'esthétique et la massothérapie. L'objectif principal de l'étude était de mettre à jour les données primaires sur les professions, ainsi que sur les entreprises, employeurs, salariés et travailleurs autonomes qui la composent. La présente analyse sous-sectorielle s'attardera exclusivement aux résultats de l'étude qui visent le sous-secteur de la massothérapie.

Le sondage en milieu de travail a été réalisé par voie téléphonique auprès de 400 répondants du sous-secteur de la massothérapie afin d'obtenir des données quantifiables, précises et généralisables à l'ensemble de la population à l'étude. Le sondage a eu lieu du 10 mai au 14 juin 2016.

- **Présentation des résultats**

Pour faciliter la lecture des résultats du sondage, des codes de couleur ont été insérés dans les tableaux. Ainsi, tout au long du rapport, les nombres en caractères **ROUGES** indiquent une différence significative statistiquement inférieure par rapport à l'ensemble des répondants, alors que les nombres en caractères **VERTS** indiquent une différence significative statistiquement supérieure par rapport à l'ensemble des répondants.

Lorsque cela était pertinent, certaines **analyses statistiques** complémentaires ont été réalisées pour comparer les réponses de groupes de répondants en fonction de diverses variables (ex. : âge, expérience, etc.). Les résultats significatifs de ces analyses complémentaires sont alors présentés dans le texte explicatif qui accompagne les tableaux.

1.4 Collecte de données primaire – Profil des répondants

- **Nombre et statut d'emploi des répondants**

Le sondage en milieu de travail a rejoint un échantillon représentatif de 400 travailleurs du secteur de la massothérapie.

Ils se répartissent ainsi :

	Nombre de répondants	% de l'ensemble
Ensemble des répondants	400	100 %
Travailleurs autonomes	318	80 %
Salariés	52	13 %
Employeurs	30	7 %

- **Lieu de travail des répondants**

Le sondage en milieu de travail a permis d'en arriver à un portrait plus précis du type d'entreprises dans lesquelles travaillent les répondants du sous-secteur de la massothérapie que ne le permet la classification SCIAN.

Le tableau 1.4 présente le lieu de travail des répondants.

Tableau 1.4 - Sondage en milieu de travail - Lieu de travail des répondants				
Quel est le PRINCIPAL lieu de travail où vous exercez votre profession?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
À votre domicile	27 %	36 %	0 %	5 %
Spa, centre de détente ou de santé	21 %	10 %	56 %	26 %
Centre de massothérapie	14 %	15 %	5 %	36 %
Centre de conditionnement physique	6 %	8 %	2 %	0 %
Salon de beauté, Institut de beauté ou d'esthétique	5 %	5 %	3 %	6 %
Clinique médicale	5 %	4 %	6 %	2 %
Clinique de physiothérapie	4 %	1 %	15 %	0 %
Salon de coiffure	3 %	3 %	1 %	0 %
En entreprise	3 %	3 %	2 %	0 %
Au domicile de vos clients	2 %	3 %	0 %	3 %
Auberge / hôtel	1 %	2 %	0 %	0 %
Salon de bronzage	2 %	0 %	7 %	4 %
Autres	7 %	8 %	3 %	17 %

Source : Sondage Léger, 2016

Le principal lieu de travail des professionnels de la massothérapie varie selon leur statut d'emploi.

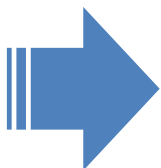
Ainsi, **les travailleurs autonomes travaillent surtout depuis leur domicile (36 %). Les salariés exercent majoritairement dans des spas, centres de détente ou de santé (56 %) et les employeurs œuvrent principalement dans des centres de massothérapie (36 %).**

Notons que les travailleurs autonomes sont également plus nombreux en proportion à avoir mentionné travailler dans un centre de conditionnement physique comme principal lieu de travail (8 %). Une proportion significativement supérieure de salariés indique travailler principalement en clinique de physiothérapie (15 %) ou en salon de bronzage (7 %).

Le tableau suivant compare le lieu de travail des répondants en 2010 et 2016.

	Ensemble des répondants 2010 (n=325)	Ensemble des répondants 2016 (n=400)
À votre domicile	48 %	27 % ↓
Spa, centre de détente ou de santé	19 %	21 % ↑
Centre de massothérapie	10 %	14 % ↑
Centre de conditionnement physique ou centres sportifs	1 %	6 % ↑
Salon de beauté, Institut de beauté ou d'esthétique ou salon de coiffure	7 %	8 % ↑
Clinique médicale	2 %	5 % ↑
Clinique de physiothérapie	ND	4 %
En entreprise	1 %	3 % ↑
Autres	9 %	10 % ↑

Source 2010: Sondage Léger, 2010 - Source 2016: Sondage Léger, 2016



Alors que la proportion de travailleurs autonomes dans les deux sondages était similaire, on note une nette diminution du nombre de répondants qui exercent leur profession à domicile en 2016. Un plus grand nombre de massothérapeutes travaillent dans des centres de massothérapie, des centres sportifs, des cliniques médicales ou des spas.

- **Taille des entreprises des répondants**

Le tableau 1.6 précise la taille des entreprises dans laquelle travaillent les répondants. **La majorité des massothérapeutes œuvrent dans une entreprise de dix employés ou moins.**

Quelle est la taille de l'entreprise où vous travaillez, en nombre d'employé(s) (à temps plein et à temps partiel) ?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Aucun (travailleur autonome)	13 %	17 %	0 %	0 %
1 à 2 employé(s)	39 %	50 %	4 %	30 %
3 à 5 employés	16 %	13 %	22 %	34 %
6 à 10 employés	11 %	7 %	24 %	17 %
11 à 20 employés	10 %	6 %	28 %	2 %
Plus de 20 employés	9 %	5 %	19 %	17 %
Ne sait pas / Refus	2 %	2 %	3 %	0 %
<i>Moyenne</i>	<i>12 employés</i>	<i>7 employés</i>	<i>29 employés</i>	<i>10 employés</i>

Source : Sondage Léger, 2016

Les salariés travaillent cependant dans de plus grandes entreprises. Elles comptent en moyenne 29 employés. À l’opposé, les travailleurs autonomes pratiquent leur métier dans de plus petites entreprises qui regroupent une moyenne de 7 employés. Les entreprises des employeurs répondants regroupent en moyenne 10 employés.

- **Région d’exercice des répondants**

Les répondants proviennent de plusieurs régions du Québec. La Montérégie et Montréal sont les régions les plus mentionnées lorsqu’on demande aux répondants l’endroit où ils exercent principalement leur travail. Il s’agit des régions du Québec où les bassins de population sont les plus importants.

Tableau 1.7 - Sondage en milieu de travail - Région d’exercice des répondants	
Dans quelle région exercez-vous PRINCIPALEMENT votre travail?	Ensemble des répondants (n=400)
Montérégie	28 %
Montréal	20 %
Laurentides	8 %
Lanaudière	8 %
Capitale-Nationale	7 %
Chaudière-Appalaches	6 %
Abitibi-Témiscamingue	5 %
Centre-du-Québec	4 %
Estrie	3 %
Mauricie	3 %
Laval	3 %
Saguenay - Lac-Saint-Jean	2 %
Outaouais	2 %
Bas-St-Laurent	1 %
Côte-Nord	0 %
Source : Sondage Léger, 2016	

2. L'offre de services et la clientèle en massothérapie

2.1 L'évolution de l'offre de services

- Les perceptions quant au contexte économique

Le sondage en milieu de travail a permis de recueillir les perceptions des employeurs et des travailleurs du sous-secteur de la massothérapie quant aux impacts du contexte économique récent sur la pratique en massothérapie.

Tableau 2.1 - Sondage en milieu de travail - impacts du contexte économique dans le sous-secteur de la massothérapie

Le contexte économique des dernières années a-t-il eu les impacts suivants sur votre pratique?*				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Visites des clients plus espacées	52 %	57 %	35 %	51 %
Diminution de l'achalandage	43 %	46 %	36 %	32 %
Investissement limité dans l'entreprise	32 %	36 %	15 %	42 %
Réduction des heures de travail	27 %	29 %	17 %	26 %
Baisse de la facture moyenne par client	19 %	20 %	16 %	18 %
Licenciement (mise à pied)	5 %	4 %	7 %	11 %
Autres	2 %	3 %	0 %	0 %
Aucun impact	25 %	26 %	25 %	18 %
Ne sait pas / Refus	7 %	4 %	16 %	5 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

Les travailleurs du sous-secteur de la massothérapie sont nombreux à avoir remarqué des visites des clients plus espacées en réponse au contexte économique des dernières années (52 %). Il s'agit là de l'impact le plus visible.

Ceci est d'autant plus vrai chez les travailleurs autonomes, qui ont été plus nombreux en proportion à mentionner cet impact (57 %). Une proportion supérieure de ces derniers ont également indiqué avoir limité l'investissement dans l'entreprise (36 %). Il semble que les travailleurs autonomes se perçoivent ainsi plus vulnérables et affectés par le climat économique que les salariés et les employeurs.

- Les perceptions quant à l'évolution du chiffre d'affaires

Le tableau 2.2 présente le chiffre d'affaires de l'entreprise des répondants.

Tableau 2.2 - Sondage en milieu de travail - Chiffre d'affaires des entreprises		
Quel est le chiffre d'affaires de votre entreprise pour l'année 2015?		
	Travailleurs autonomes (n=318)	Employeurs (n=30)
Moins de 50 000\$	65 %	14 %
50 000\$ à 99 999\$	5 %	30 %
100 000\$ à 249 999\$	2 %	7 %
250 000\$ à 499 999\$	0 %	0 %
500 000\$ à 999 999\$	0 %	0 %
1 000 000\$ ou plus	1 %	0 %
Ne sait pas / Refus	26 %	36 %

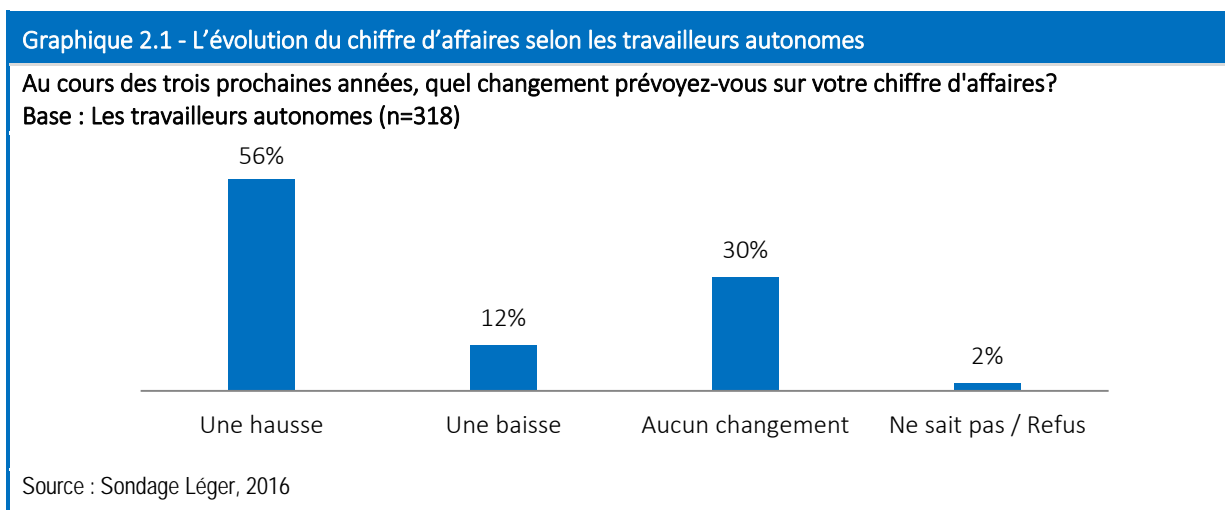
Source : Sondage Léger, 2016

On constate que les deux tiers des travailleurs autonomes (65 %) qui ont accepté de répondre à cette question indiquent un chiffre d'affaires inférieur à 50 000 \$.

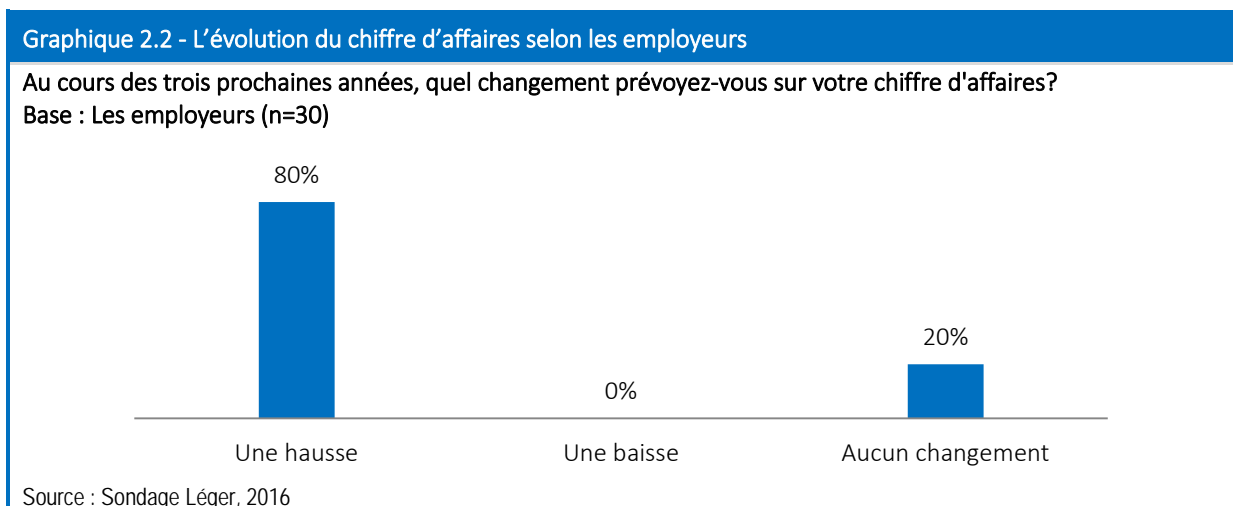
Du côté des employeurs, 37 % des répondants déclarent un chiffre d'affaires entre 50 000 \$ et 249 999 \$. Notons qu'une proportion considérable de travailleurs autonomes et d'employeurs mentionne ne pas être en mesure de se prononcer ou refuse de répondre à la question.

Les travailleurs autonomes et les employeurs ont aussi été interrogés pour connaître leurs prévisions en termes d'évolution de leur chiffre d'affaires.

Le graphique 2.1 illustre que plus de la moitié des travailleurs autonomes (56 %) prévoit une hausse du chiffre d'affaires au cours des trois prochaines années alors que 30 % d'entre eux envisagent un maintien de leur chiffre d'affaires actuel (30 %). Environ un travailleur autonome sur dix est plus pessimiste prévoyant plutôt une baisse de son chiffre d'affaires.



Le graphique 2.2 illustre que **les employeurs sont plus optimistes que les travailleurs autonomes**, alors que 80 % d'entre eux prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires et qu'aucun n'anticipe une baisse.



2.2 Les services de massothérapie offerts

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les répondants sur la diversité des services offerts dans leur entreprise.

- **L'approche et les techniques de massage privilégiées en massothérapie**

On constate que **l'approche biomécanique est privilégiée par une majorité de professionnels en massothérapie**. Les analyses statistiques indiquent aussi que les hommes sont plus nombreux en proportion à avoir recours à l'approche biomécanique.

L'approche énergétique est privilégiée par 33 % des employeurs et 22 % des travailleurs autonomes, mais serait beaucoup moins fréquente chez les salariés.

Tableau 2.3 - Sondage en milieu de travail - Approche privilégiée en massothérapie

Quelle approche privilégiez-vous entre la biomécanique et l'énergétique?
Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier

	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=26)*
La biomécanique	61 %	68 %	60 %
L'énergétique	22 %	7 %	33 %
Ni l'une, ni l'autre	16 %	25 %	7 %
Ne sait pas / Refus	2 %	0 %	0 %

*Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), ces données sont présentées à titre indicatif seulement.
Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau 2.4 indique que le **massage suédois est la technique de massage principalement pratiquée par la majorité des professionnels de la massothérapie.**

Tableau 2.4 - Sondage en milieu de travail - Techniques de massage utilisées			
Personnellement, quelle PRINCIPALE technique de massage pratiquez-vous?			
Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier			
	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=26)*
Suédois	66 %	76 %	65 %
Californien	5 %	6 %	12 %
Shiatsu	3 %	0 %	8 %
Autres	25 %	18 %	8 %
Ne sait pas / Refus	1 %	0 %	8 %

*Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), ces données sont présentées à titre indicatif seulement.
Source : Sondage Léger, 2016

- **Les autres types de services offerts**

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les répondants sur la diversité des services offerts dans leur entreprise.

Plusieurs professionnels du sous-secteur de la massothérapie évoluent dans des entreprises proposant d'autres services de soins personnels parallèlement aux services de massothérapie. C'est notamment le cas des salariés, qui sont proportionnellement plus nombreux à travailler dans des entreprises offrant des services d'esthétique à leurs clients (61 %). Les travailleurs autonomes sont quant à eux proportionnellement plus nombreux (73 %) à travailler dans une entreprise n'offrant aucun autre service supplémentaire à la massothérapie.

Tableau 2.5 - Sondage en milieu de travail - Autres services de soins personnels offerts dans les entreprises				
Dans votre lieu de travail, y a-t-il d'autres services de soins personnels parmi les suivants?*				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Esthétique	33 %	25 %	61 %	37 %
Coiffure	11 %	11 %	9 %	12 %
Aucun autre	65 %	73 %	39 %	56 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau 2.6 s'intéresse de plus près aux différents services complémentaires offerts.

Tableau 2.6 - Sondage en milieu de travail - Type d'autres services de soins personnels offerts dans les entreprises				
Je vais maintenant vous énumérer une série de services, pour chacun des services suivants, veuillez m'indiquer s'il est offert à votre lieu de travail?*				
Base : les répondants dont le lieu de travail offre d'autres services de soins personnels				
	Ensemble des répondants (n=130)	Travailleurs autonomes (n=82)	Salariés (n=34)	Employeurs (n=14)**
Soins du visage - Facial	85 %	89 %	80 %	84 %
Soins des pieds - Pédicure	85 %	79 %	96 %	85 %
Soins des mains - Manucure	84 %	75 %	99 %	77 %
Épilation à la cire	76 %	78 %	72 %	84 %
Soins du corps (Exfoliation, enveloppement, etc.)	70 %	63 %	80 %	75 %
Soins du dos	65 %	59 %	71 %	84 %
Maquillage de base	49 %	53 %	43 %	51 %
Électrolyse	49 %	45 %	52 %	58 %
Pose d'ongles	45 %	43 %	52 %	29 %
Photoépilation (Laser ou Lumière intense pulsée LIP ou IPL)	39 %	32 %	51 %	32 %
Coiffure pour hommes	31 %	42 %	14 %	27 %
Coiffure pour femmes	30 %	42 %	14 %	17 %
Microdermabrasion	31 %	24 %	41 %	41 %
Photorajeunissement	21 %	17 %	27 %	13 %
Coiffure haute	20 %	30 %	8 %	0 %
Taille de la barbe	12 %	19 %	2 %	0 %
Maquillage permanent	11 %	13 %	7 %	9 %
Rasage de la barbe	10 %	17 %	0 %	0 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %
 ** Données présentées à titre indicatif seulement compte tenu du faible nombre de répondants.
 Source : Sondage Léger, 2016

Les soins du visage, des pieds et des mains, l'épilation à la cire et les soins du corps sont les services les plus souvent offerts en complément à la massothérapie. Les travailleurs autonomes sont plus nombreux à travailler sur un lieu de travail où on offre des services de coiffure (pour hommes, femmes, coiffure haute, taille et rasage de la barbe).

2.3 Les types de clientèle ciblés

Le tableau 2.7 présente les types de clientèle ciblés dans les entreprises des répondants. De façon générale, **la majorité des massothérapeutes au sondage indique ne pas se spécialiser auprès d'une clientèle particulière, offrant des services à tous les profils de clientèle (60 %).**

Un peu plus d'un répondant sur dix offre ses services plus spécifiquement à une clientèle de sportifs ou d'athlètes et 8 % des répondants ciblent les besoins de personnes blessées ou malades.

Tableau 2.7 - Sondage en milieu de travail - Clientèle ciblée dans les entreprises	
Après de quelle clientèle, vous spécialisez-vous?	
	Ensemble des répondants (n=400)
Sportifs / athlètes	13 %
Personnes blessées / souffrant de douleurs musculaires	8 %
Personnes malades	4 %
Femmes seulement	3 %
Personnes âgées	3 %
Hommes seulement	2 %
Enfants / bébés	1 %
Femmes enceintes	1 %
Autres	5 %
Aucune spécialisation	60 %

Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau suivant compare le ciblage des clientèles par les répondants en 2010 et 2016.

Tableau 2.8 - Sondage en milieu de travail - Clientèle ciblée en 2010 et 2016		
	Ensemble des répondants 2010 (n=325)	Ensemble des répondants 2016 (n=400)
Sportifs / athlètes	2 %	13 %
Autre clientèle ciblée	23 %	27 %
Aucune clientèle ciblée	76 %	60 %

Source 2010: Sondage Léger, 2010 - Source 2016: Sondage Léger, 2016



Bien que les choix de réponse offerts dans les deux sondages ne permettent pas de comparer tous les types de clientèle ciblés, il ressort que globalement un plus grand nombre de massothérapeutes cible sa clientèle. Cette tendance se manifesterait notamment par une croissance de l'offre de massothérapie auprès d'une clientèle sportive.

2.4 Les principales caractéristiques de la clientèle

- L'âge de la clientèle

On constate que l'âge moyen de la clientèle des services de massothérapie se situe autour de 42 ans. Il y a une forte concentration de la clientèle dans la strate des 25 et 54 ans (86 %).

Quel est l'âge moyen de la clientèle ?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Moins de 18 ans	0 %	1 %	0 %	0 %
18 à 24 ans	0 %	0 %	0 %	0 %
25 à 34 ans	10 %	9 %	18 %	0 %
35 à 44 ans	40 %	40 %	33 %	61 %
45 à 54 ans	36 %	35 %	41 %	27 %
55 à 64 ans	5 %	5 %	0 %	8 %
65 ans et plus	0 %	1 %	0 %	0 %
Ne sait pas / Refus	8 %	8 %	8 %	3 %
Moyenne	42 ans	42 ans	40 ans	43 ans

Source : Sondage Léger, 2016

Les analyses statistiques indiquent que les professionnels ayant plus d'expérience ont une clientèle significativement plus âgée. Les répondants salariés traitent des clients un peu plus jeunes, soit environ 40 ans.

- La proportion de clients masculins

En moyenne, la proportion de clients de sexe masculin varie entre 41 % et 46 %. Les analyses statistiques indiquent qu'elle est inférieure chez les professionnels ayant plus d'expérience.

Quelle est la proportion de votre clientèle masculine?				
Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier				
	Ensemble des répondants (n=396)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=26)
0 %	1 %	1 %	2 %	0 %
1 % à 25 %	15 %	18 %	10 %	3 %
26 % à 50 %	73 %	71 %	77 %	69 %
51 % à 75 %	8 %	8 %	0 %	27 %
76 % à 99 %	3 %	1 %	8 %	0 %
100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Ne sait pas / Refus	1 %	0 %	2 %	0 %
Moyenne	42 %	41 %	43 %	46 %

Source : Sondage Léger, 2016



Les répondants au sondage réalisé en 2010 estimaient à 36 % le nombre de clients de sexe masculin, un pourcentage de 6 % plus faible qu'en 2016 (42 %). Ce n'est qu'une estimation, mais elle peut indiquer une tendance à une augmentation de la clientèle masculine ayant recours à des services de massothérapie.

- **Les raisons de consultation**

La clientèle qui consulte les professionnels de la massothérapie le fait principalement pour des problèmes de santé physique. On observe qu'il y a moins de travailleurs autonomes qui indiquent être consultés par une clientèle qui se présente à des fins de détente (10 %).

Tableau 2.11 - Sondage en milieu de travail - Raisons de la consultation			
Pour quelle principale raison votre clientèle vous consulte-t-elle?			
Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier			
	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=26)*
Problèmes de santé physique (Maux dos, maux de tête, tendinite, douleur chronique, etc.)	84 %	82 %	81 %
Détente	10 %	18 %	19 %
Autre	4 %	0 %	0 %
Ne sait pas / Refus	2 %	0 %	0 %

*Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), ces données sont présentées à titre indicatif seulement.
Source : Sondage Léger, 2016

- **Les clients exigeant un reçu d'assurance**

Les répondants qui pratiquent le métier ont été interrogés quant à la proportion de leur clientèle qui exige un reçu d'assurances. La majorité de la clientèle des massothérapeutes demande un reçu d'assurance. Cette proportion est significativement supérieure chez les travailleurs autonomes (83 %) et significativement inférieure chez les salariés (76 %).

Tableau 2.12 - Sondage en milieu de travail - Demande de reçus d'assurance			
Quelle proportion, en pourcentage (%), de vos clients vous demande un reçu d'assurances pour vos services?			
Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier			
	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=26)*
0 %	0 %	0 %	0 %
1 % à 25 %	2 %	5 %	0 %
26 % à 50 %	8 %	10 %	10 %
51 % à 75 %	15 %	28 %	30 %
76 % à 99 %	57 %	49 %	49 %
100 %	17 %	9 %	12 %
Ne sait pas / Refus	1 %	0 %	0 %
Moyenne	82,7 %	75,7 %	77,7 %

*Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), ces données sont présentées à titre indicatif seulement.
Source : Sondage Léger, 2016

2.5 L'achalandage

- Le nombre de clients vus par semaine

Les massothérapeutes répondants voient en moyenne 14 clients par semaine.

Tableau 2.13 - Sondage en milieu de travail - Nombre de clients vus par semaine

En moyenne, combien de clients voyez-vous PERSONNELLEMENT par semaine?

Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier

	Ensemble des répondants (n=396)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=26)
10 clients ou moins	39 %	39 %	41 %	20 %
11 à 20 clients	43 %	43 %	41 %	54 %
21 à 30 clients	10 %	11 %	7 %	14 %
31 à 40 clients	2 %	2 %	1 %	2 %
41 à 50 clients	0 %	0 %	0 %	0 %
51 à 60 clients	0 %	0 %	1 %	1 %
Plus de 60 clients	0 %	0 %	1 %	0 %
Ne sait pas / Refus	6 %	5 %	8 %	8 %
Moyenne	14 clients	14 clients	14 clients	16 clients

Source : Sondage Léger, 2016

Les analyses statistiques indiquent que la moyenne de clients rencontrés est inférieure chez les professionnels plus âgés. La proportion de temps accordé à la pratique du métier n'a ainsi aucun impact sur le nombre de clients rencontrés puisqu'on n'observe aucune différence significative à ce niveau.



Ces résultats sont comparables à ceux observés en 2011. Les massothérapeutes alors consultés indiquaient aussi qu'ils effectuaient en moyenne 14 massages par semaine.

- Les fluctuations mensuelles de l'achalandage

Le tableau 2.14 illustre que l'achalandage dans le sous-secteur de la massothérapie fluctue en fonction des mois de l'année.

La période hivernale semble correspondre à une augmentation de la demande en massothérapie puisque les mois de novembre, décembre, janvier et février sont identifiés par les répondants comme étant les plus achalandés alors que les mois de juillet et août le seraient moins.

Notons que pour le mois de janvier, les avis sont plus partagés. Le quart des répondants l'identifie dans la catégorie des mois les plus achalandés alors qu'une proportion équivalente de répondants le range dans les mois qui sont moins achalandés.

Tableau 2.14 - Sondage en milieu de travail - Mois les plus achalandés et les mois les moins achalandés

Généralement, quel (s) mois de l'année sont les PLUS achalandés pour vous?*		Généralement, quel (s) mois de l'année sont les MOINS achalandés pour vous?*	
	Ensemble des répondants (n=400)		Ensemble des répondants (n=400)
Janvier	25 %	Janvier	27 %
Février	26 %	Février	16 %
Mars	21 %	Mars	6 %
Avril	14 %	Avril	11 %
Mai	12 %	Mai	11 %
Juin	14 %	Juin	20 %
Juillet	15 %	Juillet	45 %
Août	14 %	Août	33 %
Septembre	11 %	Septembre	23 %
Octobre	17 %	Octobre	7 %
Novembre	25 %	Novembre	7 %
Décembre	36 %	Décembre	9 %
Ne sait pas / Refus	16 %	Ne sait pas / Refus	9 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

2.6 Le développement de la clientèle

- Les moyens pour développer la clientèle

Pour le trois quarts des répondants (74 %), le bouche-à-oreille demeure la démarche la plus efficace pour développer la clientèle. Cette approche est cependant jugée plus efficace par les travailleurs autonomes (76 %) que les employeurs (57 %).

Les employeurs identifient également le site Internet (19 %) comme une vitrine importante. Une proportion significativement supérieure de salariés mentionne les réseaux sociaux (16 %) comme un moyen efficace de développer la clientèle.

Tableau 2.15 - Sondage en milieu de travail - Démarche phare pour développer la clientèle

Quelle démarche s'est avérée LA PLUS efficace pour développer votre clientèle? Est-ce...				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Bouche-à-oreille / Références	74 %	76 %	71 %	57 %
Site Internet	7 %	7 %	5 %	19 %
Réseaux sociaux	8 %	5 %	16 %	7 %
Pages jaunes (imprimé et électronique)	4 %	5 %	0 %	4 %
Distribution de feuillets publicitaires	3 %	3 %	4 %	0 %
Publicité dans les journaux locaux	1 %	1 %	0 %	1 %
Envois de courriels	1 %	0 %	0 %	5 %
Aucune démarche en particulier	3 %	3 %	0 %	7 %
Ne sait pas / Refus	1 %	0 %	3 %	0 %

Source : Sondage Léger, 2016

- Les tendances observées quant à l'évolution de la clientèle

Au cours des cinq dernières années, les répondants ont observé des variations dans leur clientèle. Plusieurs dénombrent plus d'hommes dans leur clientèle, un constat effectué principalement par les salariés (43 %). Ceci corrobore le constat effectué dans les pages précédentes quant à une perception d'augmentation de la clientèle de sexe masculin par rapport au sondage réalisé en 2010.

Tableau 2.16 - Sondage en milieu de travail - Clientèles en hausse

Veillez m'indiquer les clientèles pour lesquelles vous avez constaté une augmentation au cours des cinq dernières années. Avez-vous remarqué une hausse de la clientèle.*

	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=26)
Des hommes	31 %	28 %	43 %	26 %
Des personnes âgées	26 %	26 %	31 %	12 %
Des adolescents	25 %	24 %	28 %	22 %
Des enfants	21 %	21 %	26 %	2 %
Des femmes	19 %	21 %	17 %	10 %
Des personnes de différentes cultures / ethnies	14 %	14 %	14 %	26 %
Aucun changement	29 %	29 %	28 %	31 %
Ne sait pas / Refus	5 %	5 %	6 %	5 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

Les personnes âgées, les adolescents et les enfants sont aussi des clientèles en hausse selon les professionnels du sous-secteur de la massothérapie. Notons qu'environ trois répondants sur dix n'ont noté aucun changement dans la composition de leur clientèle sur cette période.

2.7 La collaboration avec les professionnels de la santé

Le sondage en milieu de travail a permis de vérifier si les massothérapeutes travaillaient en collaboration avec des professionnels de la santé dans le cadre de leur pratique.

Tableau 2.16 - Sondage en milieu de travail - Collaboration avec des professionnels de la santé

Au cours des trois dernières années, avez-vous collaboré avec des professionnels de la santé? Si oui, avec quel(s) professionnel(s)? Plusieurs réponses possibles*

	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Physiothérapeute	31 %	48 %	31 %
Médecin généraliste	30 %	23 %	34 %
Chiropraticien	29 %	20 %	41 %
Médecin spécialiste	19 %	19 %	17 %
Psychologue	17 %	2 %	5 %
Autres	42 %	1 %	22 %
Non, n'a pas collaboré avec un professionnel de la santé	28 %	42 %	21 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

La majorité des répondants indique avoir collaboré avec un professionnel de la santé au cours des trois dernières années. Les psychothérapeutes, médecins généralistes et chiropraticiens sont les professionnels avec lesquels ces contacts sont plus fréquents.

3. L'emploi dans la profession de massothérapeute

3.1 Les sources de données sur l'emploi

Les données produites par Statistique Canada constituent la principale source d'information sur l'emploi, notamment par le biais du recensement qui est mené tous les cinq ans. Le recensement est la source de données la plus fiable au plan statistique puisqu'il ne s'agit pas d'une enquête par échantillonnage, mais d'une enquête auprès de l'ensemble de la population. Les données relatives à l'emploi recueillies dans le cadre du recensement sont classifiées par Code SCIAN et par CNP.

Le Recensement a été remplacé en 2011 par l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011), une enquête faite auprès de la population sur une base facultative. Statistique Canada a réintroduit le recensement en 2016, mais compte tenu des délais de traitement statistique de l'information recueillie, les données issues de cette enquête plus récente ne seront disponibles que vers la fin de l'année 2017.

Les données les plus récentes sur l'emploi au Canada, et qui sont analysées dans le présent rapport, proviennent donc de l'ENM 2011.

3.2 Les défis du dénombrement des personnes en emploi dans la profession

L'introduction, en 2011, d'un code de profession pour les massothérapeutes (CNP 3136) constitue certes une avancée pour suivre l'évolution de l'emploi et pour cerner certaines caractéristiques de cette profession. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que l'on obtient ici une lecture partielle de l'emploi dans cette profession.

SOINS PERSONNELS QUÉBEC cumule des données sur le nombre de massothérapeutes à partir de l'information fournie par les associations de massothérapeutes actives au Québec qui y sont membres. En 2015, le comité sectoriel a demandé aux associations membres du comité de confirmer le nombre de leurs membres en fournissant une attestation signée par un vérificateur externe. Ainsi, en additionnant le nombre des massothérapeutes mentionné par les 10 attestations reçues des associations de massothérapeutes, 15 808 massothérapeutes pratiquaient leur profession au printemps 2015. Ce nombre est probablement encore légèrement inférieur au nombre total réel de massothérapeutes, car SOINS PERSONNELS QUÉBEC ne regroupe pas les 30 associations de massothérapeutes en activité au Québec.

Le tableau suivant résume les données actuellement disponibles sur l'emploi en massothérapie :

Tableau 3.1 - Estimation du nombre de personnes exerçant la profession de massothérapeute	
Nombre de personnes en emploi Profession	Nombre
Estimation du nombre de personnes exerçant la selon le données des associations de massothérapeutes membres de SOINS PERSONNELS QUÉBEC	15 808
Personnes en emploi dans la profession de massothérapeutes selon L'ENM 2011	6 635
Estimation du nombre de personnes exerçant la massothérapie non comptabilisées dans le CNP 3236, à partir des données des associations de massothérapeutes	Écart : 9 173
Présentation des données : Carolle Larose Conseil	

On note donc un écart important entre le nombre de massothérapeutes estimé par Statistique Canada dans l'ENM 2011 (6 635) et le nombre de massothérapeutes estimé à partir du nombre de membres déclarés par les associations de massothérapeutes (15 808). Il s'agit d'un écart de 9 173 massothérapeutes.

Les facteurs suivants peuvent certainement contribuer à expliquer cet écart :

1) Les données de Statistique Canada sous-estiment le nombre de massothérapeutes

Dans l'ENM 2011, les répondants sont classifiés en fonction de leur emploi principal. Or, le présent sondage en milieu de travail indique qu'environ 34 % des massothérapeutes occupent aussi un autre emploi. Plusieurs de ces massothérapeutes ont probablement été comptabilisés sous le code CNP de leur emploi principal même s'ils pratiquent aussi la massothérapie à temps partiel.

2) Les données provenant des associations incluent tous les massothérapeutes membres, sans égard au nombre d'heures consacrées à la massothérapie

Les massothérapeutes sont répartis dans un grand nombre d'associations au Québec. Toutefois, les données obtenues par SOINS PERSONNELS QUÉBEC ne permettent pas de distinguer les membres qui pratiquent la massothérapie à temps partiel de ceux qui le font à temps complet sur une base plus continue.

Bref, **il faut retenir que les données obtenues de Statistique Canada proviennent de répondants ayant affirmé exercer la profession de massothérapeute comme emploi principal et il s'agit de plus de 6 600 massothérapeutes. Même si elles minimisent assurément le nombre réel de massothérapeutes, ces données constituent la seule base de référence statistique officielle et récente sur les massothérapeutes du Québec.**

3.3 La répartition géographique de l'emploi

- **L'emploi à l'échelle canadienne**

Le tableau 3.2 présente le nombre de personnes en emploi dans la profession de massothérapeutes dans les différentes provinces canadiennes. À titre de référence, le tableau met en parallèle la répartition en pourcentage de la population canadienne par province.

Tableau 3.2 - Nombre de personnes en emploi à l'échelle canadienne

Régions	Population Canadienne* répartition en %	Massothérapeutes	
Canada	100 %	25 910	100 %
Québec	23 %	6 635	26 %
Ontario	39 %	8 975	35 %
Alberta	11 %	3 760	15 %
Colombie-Britannique	13 %	3 200	12 %
Manitoba	4 %	1 040	4 %
Saskatchewan	3 %	925	4 %
Nouvelle-Écosse	3 %	650	3 %
Nouveau-Brunswick	2 %	410	2 %
Terre-Neuve-et-Labrador	2 %	240	1 %
Île-du-Prince-Édouard	<1 %	30	<1 %

Source: Enquête nationale auprès des ménages 2011.

Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec

*Source de données - population canadienne : Statistique Canada, tableaux CANSIM 051-0001, 2012.

De façon générale, **la proportion d'emplois dans la profession de massothérapeutes tend à respecter les concentrations de population à l'échelle du Canada bien que la proportion de massothérapeutes au Québec (26 %) est légèrement plus importante que la proportion de la population qui s'y retrouve (23 %).**

Après l'Alberta, où le nombre de massothérapeutes dépasse de 4 % la proportion de la population de cette province, le Québec se distingue comme la province où la proportion de massothérapeutes est la plus élevée par rapport à la population desservie. Ceci pourrait s'expliquer par une demande de services plus forte, mais il est aussi possible de faire l'hypothèse que cette situation engendre une concurrence plus soutenue. Ce constat serait d'autant plus vrai si on considère que plusieurs massothérapeutes ne sont pas comptabilisés dans les données de l'ENM au Québec.

- **L'emploi par région administrative**

Le tableau suivant présente la répartition des emplois dans la profession de massothérapeutes par région administrative au Québec. À titre de référence, le tableau met en parallèle la répartition en pourcentage de la population du Québec dans chacune de ces régions.

3.3 - Répartition des personnes en emploi selon la région administrative			
Régions	Population du Québec* répartition en %	Massothérapeutes	
Ensemble du Québec	100 %	6 635	100 %
01 Bas-Saint-Laurent	2 %	85	1 %
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	3 %	210	3 %
03 Capitale-Nationale	9 %	515	8 %
04 Mauricie	3 %	155	2 %
05 Estrie	4 %	285	4 %
06 Montréal	24 %	1 530	23 %
07 Outaouais	5 %	295	4 %
08 Abitibi-Témiscamingue	2 %	175	3 %
09/10 Côte-Nord/Nord-du-Québec	2 %	30	<1 %
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 %	30	<1 %
12 Chaudière-Appalaches	5 %	360	5 %
13 Laval	5 %	225	3 %
14 Lanaudière	6 %	440	7 %
15 Laurentides	7 %	710	11 %
16 Montérégie	18 %	1 370	21 %
17 Centre-du-Québec	3 %	225	3 %

Source: Enquête nationale auprès des ménages 2011.
 Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec
 *Source des données pour l'estimation de la population des régions administratives au 1^{er} juillet 2015, Institut de la statistique du Québec.

De façon générale, la proportion d'emplois dans la profession de massothérapeute tend à respecter les concentrations de population à l'échelle du Québec. Ceci indique une certaine uniformité dans l'offre de services en massothérapie d'une région à l'autre.

On note toutefois que la proportion des massothérapeutes présents dans la région des Laurentides (21 %) et de la Montérégie (11 %) est plus importante que la proportion de la population qui s'y retrouve. Cette forte concentration de massothérapeute en Montérégie a aussi été observée dans l'analyse du profil des répondants au sondage en milieu de travail.

3.4 Le travail autonome dans la profession

- Le travail autonome au Québec

Le tableau 3.4 présente la répartition du nombre de salariés par rapport au nombre de travailleurs autonomes dans la profession de massothérapeutes au Québec selon l'ENM 2011.

Catégorie de travailleurs (statut d'emploi)	Massothérapeutes
Total pour la profession	6 635
Salariés	2 075
Travailleurs autonomes	4 560
% de travailleurs autonomes	69 %

Source des données: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-012-X2011033. Traitement des données: C. Larose Conseil

On constate que **69 % des massothérapeutes exercent leur profession avec un statut de travailleur autonome.**

- Le travail autonome dans les provinces canadiennes

Le tableau suivant présente la proportion de salariés et de travailleurs autonomes dans la profession de massothérapeutes dans les différentes provinces canadiennes. **La proportion de salariés au Québec (31 %) est inférieure à la moyenne canadienne (34 %).**

Province	Salariés	Travailleurs autonomes
Canada	34 %	66 %
Québec	31 %	69 %
Ontario	35 %	65 %
Alberta	40 %	60 %
Colombie-Britannique	32 %	68 %
Manitoba	36 %	64 %
Saskatchewan	22 %	78 %
Nouvelle-Écosse	50 %	50 %
Nouveau-Brunswick	30 %	72 %
Terre-Neuve-et-Labrador	46 %	54 %
Île-du-Prince-Édouard	80 %	20 %

Source des données: Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit numéro 99-012-X2011033. Traitement des données: C. Larose Conseil

Le Québec compte 41 % de travailleurs autonomes dans la profession et arrive au cinquième rang des provinces qui regroupent le plus grand nombre de travailleurs autonomes. La Saskatchewan est la province où l'on retrouve le plus grand nombre de travailleurs autonomes (78 %).

Par rapport à la moyenne nationale, les provinces maritimes se démarquent avec un plus grand nombre de salariés à l'Île-du-Prince-Édouard (80 %), en Nouvelle-Écosse (50 %) et à Terre-Neuve (46 %).

- **Le choix du statut de travailleur autonome**

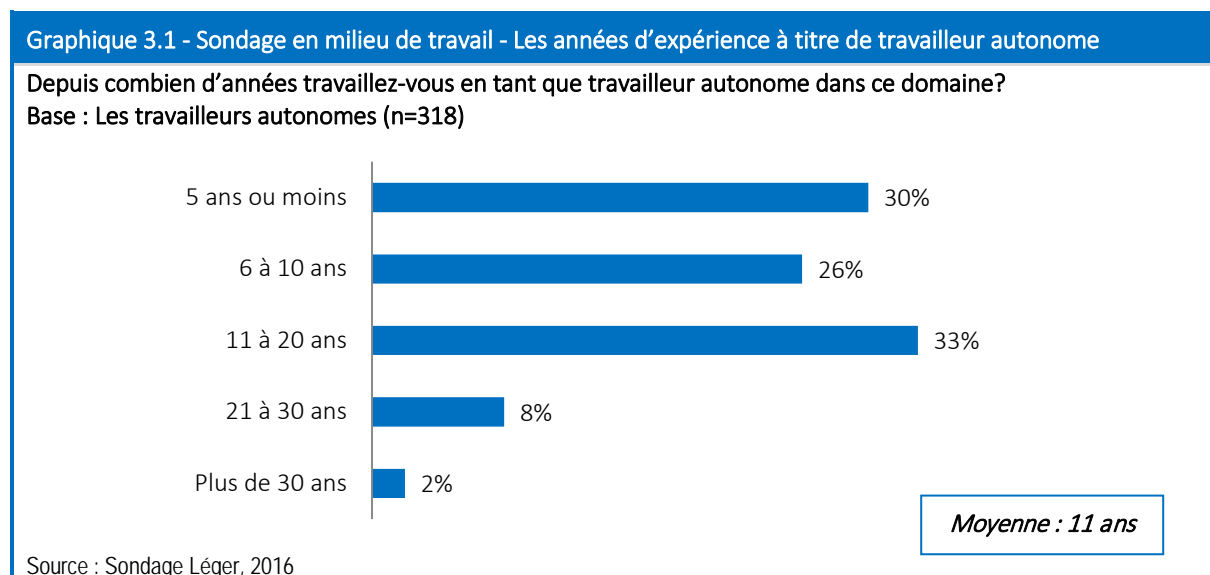
Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les personnes qui exercent leur métier avec un statut de travailleur autonome afin de comprendre pourquoi ils avaient choisi de travailler à ce titre et à quel moment de leur carrière cette décision était prise.

Parmi les raisons évoquées au tableau 3.6, les plus fréquentes sont le désir d'être son propre patron (51 %), de gérer son propre horaire (44 %) ou encore, d'augmenter son revenu (29 %). Pour 28 % des répondants, cette décision faisait partie du plan de carrière initial.

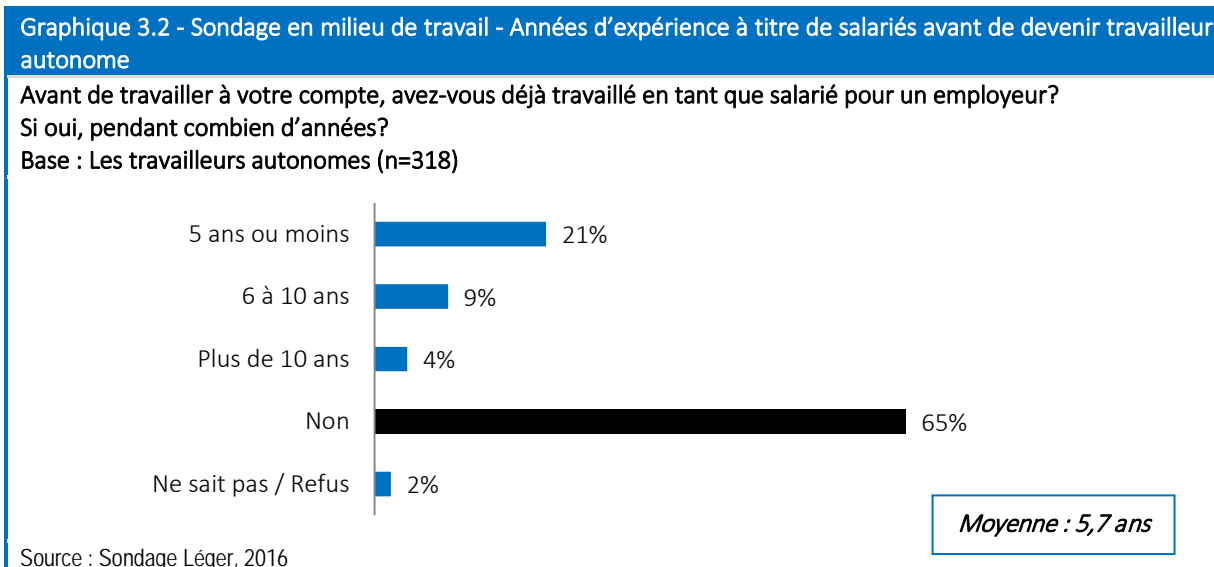
Tableau 3.6 - Sondage en milieu de travail - Raisons motivant le choix du statut de travailleur autonome	
Pour quelle(s) raison(s) avez-vous décidé de devenir travailleur autonome ?*	
Base : Les travailleurs autonomes	
	Travailleurs autonomes (n=318)
Pour être mon propre patron	51 %
Pour gérer mon horaire	44 %
Pour avoir la possibilité d'augmenter mon revenu	29 %
C'était mon plan initial de carrière	28 %
En raison de mauvaises conditions de travail	10 %
Suite à un congédiement	2 %
Autres raisons	36 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

Le graphique 3.1 démontre que les travailleurs autonomes travaillent en moyenne depuis 11 ans sous ce statut.



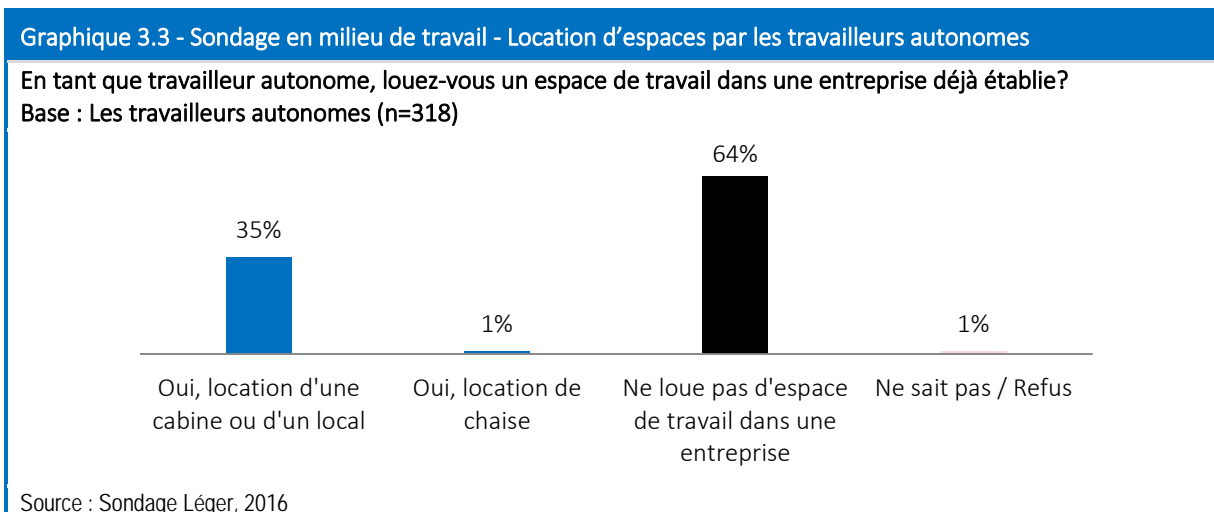
Les travailleurs autonomes étaient aussi invités à préciser s'ils avaient travaillé à titre de salariés avant de devenir travailleurs autonomes. **Près des deux tiers des massothérapeutes (65 %) indiquent ne jamais avoir travaillé pour un employeur avant de s'établir à leur compte, ayant donc commencé leur carrière dans ce statut d'emploi.** Ceux qui ont travaillé pour un employeur l'ont fait en moyenne pendant plus ou moins six ans avant de travailler à leur compte.



- **Location d'espace chez les travailleurs autonomes**

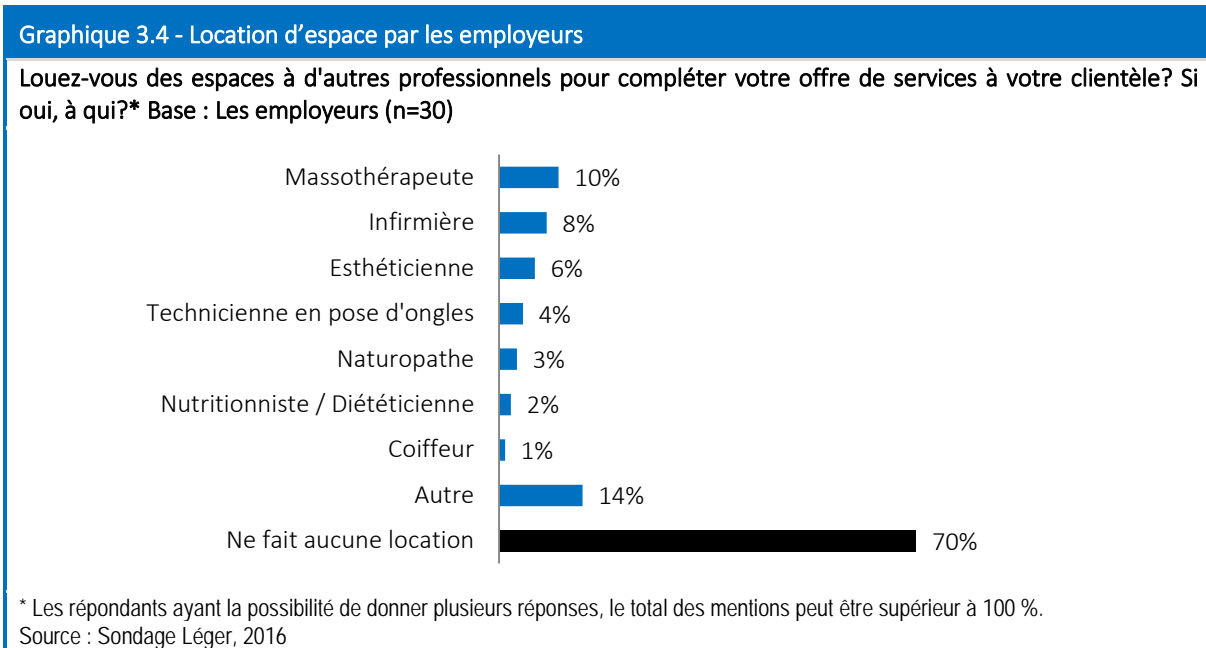
Le sondage confirme que le statut de travailleur autonome n'est pas toujours associé à du travail à domicile.

Le graphique 3.3 illustre **qu'environ le tiers des répondants exerçant comme travailleur autonome en massothérapie loue un espace de travail dans une entreprise.** Notons que ces massothérapeutes sont cependant en minorité, puisque **64 % des travailleurs autonomes ont indiqué ne pas louer d'espace de travail.**



Les analyses statistiques indiquent par ailleurs que les travailleurs autonomes de sexe masculin sont plus nombreux en proportion à louer leur espace de travail que leurs consœurs de sexe féminin.

Le sondage a aussi permis de vérifier la fréquence de la location d'espace par les employeurs dans les entreprises offrant des services de massothérapie. Le graphique suivant indique que la majorité des employeurs (70 %) ne loue pas d'espaces de travail alors qu'un employeur sur dix mentionne le faire, principalement à des massothérapeutes (10 %) ou des infirmières (8 %).



3.5 Le profil général des personnes en emploi

Les données de l'ENM 2011 permettent de cerner les principales caractéristiques du profil des personnes en emploi dans la profession de massothérapeutes.

Tableau 3.6 - Caractéristiques des emplois dans la profession

	Ensemble des professions au Québec	Massothérapeutes
Sexe		
Femmes	47 %	84 %
Hommes	53 %	16 %
Âge		
15 à 24 ans	13 %	11 %
25 à 34 ans	21 %	23 %
35 à 44 ans	22 %	23 %
45 à 54 ans	26 %	25 %
55 ans ou plus	18 %	17 %
Statut d'emploi		
Temps plein	81 %	40 %
Temps partiel	19 %	60 %

Source des données: Enquête nationale auprès des ménages 2011.
Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec

On constate que **la profession de massothérapeutes est très majoritairement composée de femmes (84 %)**, une proportion nettement plus élevée que celle observée dans l'ensemble des professions au Québec (47 %).

La répartition de l'emploi par groupe d'âge illustre que l'on retrouve un moins grand nombre de personnes de 15-24 ans dans la profession (11 %) que ce n'est le cas pour l'ensemble des professions au Québec (13 %).

Pour ce qui est du statut d'emploi (temps plein/temps partiel), on constate que **le nombre de travailleurs à temps partiel (moins de 30 heures semaine) est plus élevé dans la profession de massothérapeutes (60 %) que pour l'ensemble des professions au Québec (19 %).**

3.6 Le niveau de scolarité dans la profession

- **Le niveau de scolarité au Québec**

Le tableau suivant présente le plus haut niveau de diplôme obtenu par les massothérapeutes selon l'ENM 2011.

Tableau 3.7 - Répartition des personnes en emploi selon le niveau de scolarité			
Plus haut diplôme obtenu	Toutes les professions au Québec	Massothérapeutes	
	% de l'ensemble	nombre	% de l'ensemble
Tous les répondants	100 %	6 635	100 %
Aucun certificat, diplôme ou grade	12 %	85	4 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	20 %	455	7 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	19 %	2 695	41 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	20 %	1 875	28 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	5 %	400	6 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur	23 %	925	14 %

Source: Enquête nationale auprès des ménages 2011.
 Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec

On constate que **la proportion de personnes ayant obtenu un diplôme d'apprenti ou d'une école de métier dans la profession de massothérapeutes (41 %) dépasse largement celle observée pour l'ensemble des professions au Québec (19 %).**

La formation de massothérapeute au Québec est offerte dans des programmes de formation privés de courte durée (400 à 1 000 heures de formation) qui ne donnent pas accès à un diplôme ministériel officiel. Mais les études antérieures de SOINS PERSONNELS QUÉBEC² confirment que les personnes qui choisissent cette profession le font souvent après avoir exercé une carrière dans un autre domaine d'emploi et ont possiblement obtenu un diplôme dans cet autre domaine d'études.

² SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Étude pertinence pour une éventuelle norme de pertinence en massothérapie, 2014.

- **Le niveau de scolarité dans les autres provinces canadiennes**

Le tableau 3.8 présente une répartition des massothérapeutes selon le plus haut niveau de diplôme obtenu au Canada et dans les différentes provinces canadiennes, selon l'ENM 2011.

Tableau 3.8 - Niveau de scolarité au Canada et dans les provinces Canadiennes

Province	Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenus					
	Aucun certificat, diplôme ou grade	Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur
Canada	2 %	4 %	17 %	52 %	6 %	18 %
Québec	4 %	7 %	40 %	30 %	6 %	13 %
Ontario	1 %	4 %	5 %	61 %	5 %	24 %
Alberta	1 %	3 %	20 %	56 %	7 %	13 %
Manitoba	4 %	0 %	4 %	73 %	6 %	14 %
Colombie-Britannique	1 %	5 %	9 %	54 %	10 %	20 %
Saskatchewan	0 %	0 %	12 %	75 %	4 %	9 %
Nouvelle-Écosse	0 %	4 %	11 %	63 %	5 %	17 %
Nouveau-Brunswick	0 %	0 %	17 %	57 %	7 %	17 %
Terre-Neuve et Labrador	0 %	0 %	0 %	83 %	9 %	6 %

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011.

On constate que **le niveau de scolarité des massothérapeutes au Québec est moins élevé que celui observé dans les autres provinces canadiennes. Le Québec compte le plus grand nombre de massothérapeutes détenant un diplôme d'études secondaires ou un certificat d'une école de métier, et moins de travailleurs détenant un certificat de niveau collégial que dans n'importe quelle autre province canadienne.**

Cette situation n'est pas étonnante puisqu'aucun programme de formation de niveau collégial n'est offert au Québec en massothérapie. Tel que déjà mentionné, les personnes qui détiennent un tel diplôme au Québec l'ont obtenu dans une autre discipline que la massothérapie. Alors qu'en Ontario, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve, notamment, un diplôme de niveau collégial en massothérapie est exigé pour être membre d'un ordre professionnel et ainsi pouvoir exercer la profession de massothérapeutes.

4. Les conditions de travail dans le sous-secteur de la massothérapie

4.1 Le revenu d'emploi dans la profession

- Le revenu par profession selon le sexe

Le tableau 4.1 présente le revenu moyen en emploi selon le sexe dans la profession de massothérapeutes selon l'ENM 2011. Il s'agit du revenu déclaré par les personnes à temps complet, ayant travaillé au moins 49 semaines et plus de 30 heures par semaine en 2010. Il faut cependant garder en tête que ces données datent de déjà sept ans et pourront être mises à jour par SOINS PERSONNELS QUÉBEC lorsque les données du recensement 2016 seront accessibles.

Tableau 4.1 - Revenu d'emploi moyen à temps plein selon le sexe

Profession	Revenu d'emploi à temps plein* en 2010			
	Tous	Sexe masculin	Sexe féminin	Écart féminin/masculin
Ensemble des professions - Québec	50 308 \$	55 984 \$	43 288 \$	-23 %
Massothérapeutes (CNP 3236)	17 882 \$	23 052 \$	16 858 \$	-27 %

Source des données: Enquête nationale auprès des ménages 2011.
 Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec
 * personnes ayant travaillé 49 semaines et plus et 30 heures ou plus en 2010

Le revenu moyen en emploi dans la profession de massothérapeutes est de 17 882 \$ pour l'année 2010. Ce niveau de revenu est inférieur au revenu moyen pour l'ensemble des professions au Québec.

L'écart salarial entre le salaire des femmes et celui des hommes dans la profession de massothérapeutes (-27 %) est plus important que celui observé dans l'ensemble des professions (-23 %).

- La connaissance de la Loi sur l'équité salariale

Le sondage en milieu de travail a permis d'explorer la connaissance des répondants salariés et employeurs quant à la Loi sur l'équité salariale au Québec. On constate dans le tableau 4.2 que 62 % des salariés et 43 % des employeurs admettent ne pas être familiers avec cette loi. En fait, seulement 16 % des employeurs et 13 % des salariés se disent « très familiers » avec la loi. Ceci n'est toutefois pas étonnant puisque plusieurs entreprises employant des massothérapeutes comptent moins de dix employés et ne sont donc pas ciblées par cette Loi.

Tableau 4.2 - Sondage en milieu de travail - Connaissance de la Loi sur l'équité salariale

Êtes-vous, très, assez, peu ou pas du tout familier avec la Loi sur l'équité salariale?	Les salariés (n=52)	Les employeurs (n=30)
	TOTAL FAMILIER	31 %
Très familier	13 %	16 %
Assez familier	18 %	42 %
TOTAL PAS FAMILIER	62 %	43 %
Peu familier	36 %	26 %
Pas du tout familier	26 %	17 %
Ne sait pas / Refus	7 %	0 %

Source : Sondage Léger, 2016

- **Le revenu par profession selon la région administrative**

Le tableau 4.3 présente le revenu annuel moyen à temps plein dans la profession de massothérapeutes par région administrative (en 2010).

On y retrouve également le pourcentage d'écart entre le revenu moyen régional et le revenu moyen de la profession pour l'ensemble du Québec. À titre de référence, nous avons aussi ajouté, dans la colonne de gauche du tableau, l'écart de revenu moyen par région pour l'ensemble des professions au Québec.

Tableau 4.3 - Revenu d'emploi moyen à temps plein selon la région administrative			
Région administrative	% d'écart au revenu moyen au Québec pour toutes les professions	Massothérapeutes	
		Revenu moyen à temps plein	% d'écart au revenu moyen de la profession
Québec	0 %	17 882 \$	0 %
Bas-Saint-Laurent	-17 %	ND	ND
Saguenay--Lac-Saint-Jean	-4 %	15 555 \$	-13 %
Capitale-Nationale	0 %	20 641 \$	15 %
Mauricie	-12 %	14 522 \$	-19 %
Estrie	-13 %	17 875 \$	0 %
Montréal	8 %	17 314 \$	-3 %
Outaouais	9 %	20 410 \$	14 %
Abitibi-Témiscamingue	2 %	19 025 \$	6 %
Gaspésie--Îles-de-la-madeleine	-16 %	15 908 \$	-11 %
Chaudière-Appalaches	-13 %	16 298 \$	-9 %
Laval	1 %	14 407 \$	-19 %
Lanaudière	-7 %	18 322 \$	2 %
Laurentides	-1 %	10 933 \$	-39 %
Montérégie	4 %	18 951 \$	6 %
Centre-du-Québec	-19 %	28 945 \$	62 %

Source des données: Enquête nationale auprès des ménages 2011.
 Traitement des données: Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, CPMT, Québec

Comme il ne s'agit ici que des répondants ayant déclaré un revenu à temps plein, ces données sont à analyser avec prudence considérant le nombre restreint de répondants dans certaines régions.

Mais l'étude de ces données fournit une information intéressante. Par exemple, le revenu moyen à temps plein pour l'ensemble des professions dans la région de Montréal est de 8 % plus élevé que le revenu moyen à temps plein au Québec. Dans cette même région, le revenu moyen à temps plein dans la profession de massothérapeutes est de 3 % moins élevé que pour l'ensemble de cette profession au Québec.

Dans la région de la Capitale-Nationale, le revenu moyen en massothérapie est de 15 % plus élevé que le revenu moyen de la profession alors que le revenu moyen de l'ensemble des professions de la région se compare au salaire moyen pour l'ensemble au Québec. La région du Centre-du-Québec se distingue comme celle où le revenu moyen des massothérapeutes serait le plus élevé au Québec.

Dans les Laurentides et à Laval, le revenu moyen des massothérapeutes tend à être moins élevé que dans les autres régions du Québec, mais aussi proportionnellement inférieur au revenu moyen observé dans les autres professions.

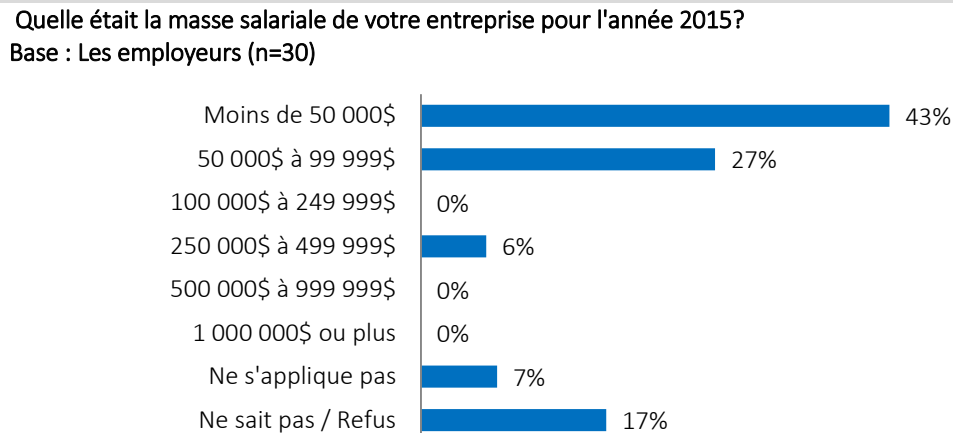
4.2 La rémunération

Le sondage en milieu de travail a permis d'approfondir les connaissances sur les conditions de rémunération des travailleurs dans le sous-secteur de la massothérapie.

- **La masse salariale des entreprises**

L'information issue du sondage en milieu de travail quant à la masse salariale des entreprises confirme la prédominance de petites entreprises en massothérapie. **Quatre employeurs sur dix ont une masse salariale inférieure à 50 000 \$ et 70 % des employeurs répondants indiquent une masse salariale inférieure à 100 000 \$.**

Graphique 4.1 - Sondage en milieu de travail - Masse salariale des entreprises



Source : Sondage Léger, 2016

- **Le revenu d'emploi relié à la massothérapie**

Les massothérapeutes détiennent souvent un autre emploi parallèlement à leur pratique de la massothérapie. Les répondants ayant un autre emploi ont été questionnés sur le pourcentage de leurs revenus provenant des soins personnels.

Tableau 4.4 - Sondage en milieu de travail - Proportion des revenus imputable au travail dans les services de soins personnels

Quelle proportion de l'ensemble de vos revenus provient de votre travail dans le service des soins personnels?
Base : Les répondants consacrant une ou plusieurs heures par semaine à un autre emploi (n=114)

% du revenu provenant des soins personnels	% des répondants	
0 %	0 %	Moins de 50 % du revenu 55 %
1 % à 25 %	31 %	
26 % à 50 %	24 %	
51 % à 75 %	10 %	Plus de 50 % du revenu 41 %
76 % à 99 %	22 %	
100 %	9 %	
Ne sait pas / Refus	3 %	
	Moyenne	52 % du revenu provenant des soins personnels

Source : Sondage Léger, 2016

Les répondants qui déclarent avoir un autre emploi estiment en moyenne que 52 % de leurs revenus provient avant tout de leur travail dans les services de soins personnels. Environ 41 % des massothérapeutes estiment que plus de 50 % de leur revenu provient de leur emploi dans les services de soins personnels.

Le tableau 4.5 compare la proportion du revenu global des répondants relié à l'emploi en massothérapie en 2010 et en 2016.

Tableau 4.5 - Sondage en milieu de travail - Revenus reliés à l'emploi de massothérapeute en 2010 et 2016		
Base : Les répondants consacrant une ou plusieurs heures par semaine à un autre emploi	Répondants 2010 (n=162)	Répondants 2016 (n=114)
Plus de 50 % du revenu relié à la massothérapie	29 %	41 %
Moins de 50 % du revenu relié à la massothérapie	70 %	55 %
Ne sait pas/Refus	1 %	1 %
Source 2010: Sondage Léger, 2010 - Source 2016: Sondage Léger, 2016		



Comparativement à la situation décrite en 2010, les répondants qui déclarent que plus de 50 % de leurs revenus proviennent de leur travail dans la profession sont en hausse. C'est maintenant 41 % d'entre eux qui déclarent que plus de la moitié de leurs revenus provient de leur pratique pour seulement 29 % en 2010. Ceci laisse croire qu'un plus grand nombre de massothérapeutes compte sur la massothérapie comme source principale de revenus.

- **Le type de rémunération des personnes salariées**

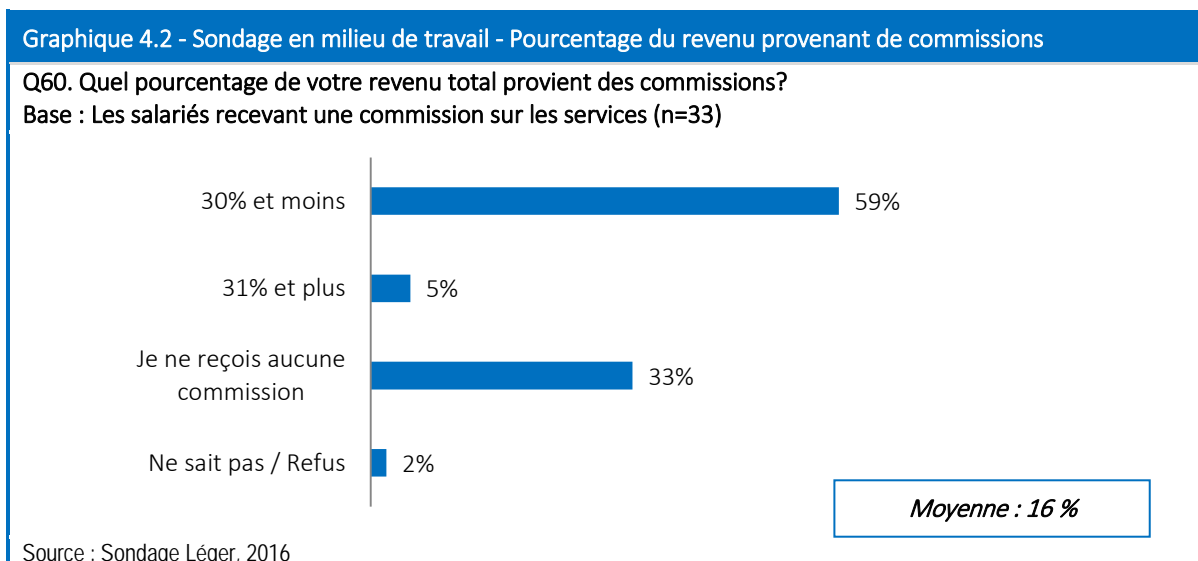
Le tableau 4.6 décrit le type de rémunération des salariés en massothérapie ayant répondu au sondage en milieu de travail. On note que **39 % des salariés répondants sont rémunérés sur une base horaire seulement alors que 37 % d'entre eux indiquent recevoir une commission sous une forme ou une autre.**

La formule de commission la plus répandue est celle sur les services et les produits (19 %).

Tableau 4.6 - Sondage en milieu de travail - Type de rémunération des salariés	
En tant que salarié, quel est votre type de rémunération?	
Base : Les salariés	
	Salariés (n=52)
Salaires à l'heure seulement	39 %
Salaires à l'heure et commission sur les services	5 %
Salaires à l'heure et commission sur les produits	13 %
Salaires à l'heure et commission sur les services et sur les produits	19 %
Autre	24 %
Source : Sondage Léger, 2016	

- Les commissions

Pour les salariés déclarant recevoir une commission, ces commissions représentent en moyenne 16 % de leur revenu total.



- Les revenus provenant de la vente de produits chez les travailleurs autonomes

Seulement deux travailleurs autonomes sur dix déclarent des sources de revenus provenant de la vente de produits. Pour ces derniers, cette source de revenus représente en moyenne 11 % de leur revenu total.

Tableau 4.7 - Sondage en milieu de travail - Proportion du revenu imputable à la vente de produits

En plus de vos honoraires, avez-vous des sources de revenus provenant de la vente de produits? Si oui, quelle est la proportion de votre revenu qui provient de la vente de produit?
Base : Les travailleurs autonomes

	Travailleurs autonomes (n=318)
TOTAL OUI	21 %
1 % à 9 %	12 %
10 % à 19 %	6 %
20 % et plus	3 %
NON	78 %
<i>Moyenne</i>	<i>11 %</i>

Source : Sondage Léger, 2016

- Les pourboires

Les répondants ont été questionnés afin d'identifier la proportion de clients laissant un pourboire.

En moyenne, 35 % de la clientèle ayant recours à des services de massothérapie laisse un pourboire. Ce bénéfice est plus fréquent chez les massothérapeutes salariés qui reçoivent un pourboire d'environ 56 % de leur clientèle.

Tableau 4.8 - Sondage en milieu de travail - Proportion des clients laissant un pourboire				
Quelle proportion de vos clients, en pourcentage, laisse un pourboire?				
Base : Les répondants salariés, les travailleurs autonomes et les employeurs pratiquant le métier				
	Ensemble des répondants (n=396)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=26)*
0 %	12 %	12 %	14 %	12 %
1 % à 25 %	40 %	49 %	9 %	32 %
26 % à 50 %	16 %	16 %	17 %	21 %
51 % à 75 %	11 %	8 %	20 %	18 %
76 % à 99 %	17 %	11 %	39 %	18 %
100 %	2 %	2 %	1 %	0 %
Ne sait pas / Refus	2 %	3 %	0 %	0 %
<i>Moyenne</i>	35 %	28 %	56 %	40 %
*Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), ces données sont présentées à titre indicatif seulement				
Source : Sondage Léger, 2016				

- Les attentes salariales

Dans l'ensemble, la majorité des professionnels en esthétique affirme que les revenus provenant de la pratique en soins personnels correspondent à ses attentes (77 %).

Les analyses statistiques indiquent que ce niveau de satisfaction est encore plus élevé chez les massothérapeutes qui exercent leur profession à plein temps. Les hommes sont également plus nombreux en proportion à être satisfaits des revenus provenant de leur pratique.

Tableau 4.9 - Sondage en milieu de travail - Adéquation entre les revenus et les attentes salariales				
Est-ce que vos revenus provenant de la pratique en soins personnels correspondent tout à fait, assez, peu ou pas du tout à vos attentes?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
TOTAL OUI	77 %	76 %	78 %	77 %
Correspond tout à fait	27 %	22 %	38 %	45 %
Correspond assez bien	50 %	54 %	40 %	32 %
TOTAL NON	22 %	23 %	20 %	23 %
Correspond peu	17 %	17 %	13 %	23 %
Ne correspond pas du tout	6 %	6 %	7 %	0 %
Ne sait pas / Refus	1 %	1 %	2 %	0 %
Source : Sondage Léger, 2016				

4.3 Les autres conditions de travail

- Les congés annuels

Le tableau 4.10 indique qu'en moyenne, les professionnels du secteur de la massothérapie ont pris environ deux semaines de vacances payées au cours de la dernière année.

Tableau 4.10 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines de vacances payées

Au cours de la dernière année, combien de semaines de vacances payées avez-vous prises?

	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Aucune	38 %	40 %	34 %	32 %
1 semaine	11 %	7 %	25 %	15 %
2 semaines	17 %	17 %	23 %	7 %
3 semaines	13 %	12 %	17 %	7 %
4 semaines et plus	20 %	23 %	1 %	37 %
Ne sait pas / Refus	2 %	2 %	0 %	1 %
<i>Moyenne</i>	1,9	2,0	1,3	2,2

Source : Sondage Léger, 2016

Les travailleurs autonomes et employeurs ont pris en moyenne plus de semaines de vacances payées (environ deux semaines) que les salariés (1,3 semaine).

Les travailleurs autonomes et les employeurs sont plus nombreux en proportion à avoir pris 4 semaines et plus de vacances payées (respectivement 23 % et 37 %). Les salariés sont quant à eux plus nombreux en proportion à avoir pris seulement 1 semaine (25 %).

On note que de 30 à 40 % des massothérapeutes n'ont pris aucune semaine de vacances payées au cours de la dernière année.

- Les avantages sociaux

On a interrogé les salariés afin de savoir s'ils recevaient des avantages sociaux de la part de leur employeur. Le tableau 4.11 confirme que plus de 80 % des employés en reçoivent.

Ces avantages prennent principalement la forme de rabais sur les soins (74 %) et sur les produits (56 %), de formation gratuite (44 %) ou encore, de services gratuits (35 %).

Tableau 4.11 - Sondage en milieu de travail - Avantages sociaux reçus de l'employeur

Quels avantages sociaux vous sont offerts par votre employeur? *

Base : Les salariés

	Salariés (n=52)
TOTAL OUI	81 %
Rabais sur les soins	74 %
Rabais sur les produits	56 %
Formation gratuite	44 %
Services gratuits	35 %
Assurance collective (médicaments)	16 %
Régime volontaire d'épargne retraite (RVER)	12 %
Assurance invalidité	7 %
Repas gratuits	4 %
Contribution à un REER	2 %
Autres bénéfices marginaux	5 %
Aucun avantages n'est offert	11 %
Ne sait pas / Refus	8 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

Les employeurs ont aussi été questionnés afin de connaître les avantages qu'ils offrent à leurs employés.

Le tableau 4.12 présente les différents types d'avantages offerts par les employeurs. Tel que déjà mentionné par les salariés, plusieurs employeurs offrent principalement des rabais sur les soins (83 %) ou sur les produits (79 %), ou de la formation gratuite (49 %).

Tableau 4.12 - Les avantages sociaux offerts aux employés par les employeurs

Qu'offrez-vous comme avantages sociaux à vos employés?*

Base : Les employeurs

	Employeurs (n=30)
TOTAL OUI	85 %
Rabais sur les soins	83 %
Rabais sur les produits	79 %
Formation gratuite	49 %
Services gratuits	22 %
Repas gratuits	13 %
Assurance collective (médicaments)	2 %
Assurance invalidité	2 %
Autres avantages sociaux	1 %
N'offre aucun avantage	12 %
Ne sait pas / Refus	3 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

4.4 Statut d'emploi et horaire de travail

- Le nombre d'heures travaillées par semaine

Selon le sondage en milieu de travail les massothérapeutes travaillent en majorité à temps partiel (55 %) soit moins de 35 heures par semaine. Les travailleurs autonomes sont nettement moins nombreux en proportion à pratiquer leur métier à temps plein (35 %). À l'opposé, plus d'employeurs pratiquent à temps plein (75 %). Ceci explique pourquoi la moyenne d'heures travaillées de façon hebdomadaire par les travailleurs autonomes (25 heures) est significativement inférieure à celle des employeurs (39 heures).

Environ la moitié des salariés (48 %) travaille à temps plein et une proportion similaire (52 %) à temps partiel. Les massothérapeutes travaillent en moyenne 27 heures par semaine. Ce résultat ne serait pas étranger au faible taux de rétention des salariés par les employeurs. En effet, les employeurs mentionnent que le manque d'heures de travail offert constitue le principal motif évoqué par les salariés lors de leur départ.

Tableau 4.13 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures travaillées par semaine

Combien d'heures par semaine exercez-vous votre métier en tenant compte des différents lieux de travail?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
TOTAL TEMPS PARTIEL	55 %	59 %	52 %	18 %
Moins de 20 heures	29 %	31 %	27 %	8 %
20 à 29 heures	26 %	27 %	26 %	11 %
TOTAL TEMPS PLEIN	40 %	35 %	48 %	75 %
30 à 39 heures	15 %	15 %	17 %	12 %
40 heures et plus	25 %	20 %	31 %	63 %
Ne sait pas / Refus	5 %	6 %	0 %	7 %
<i>Moyenne</i>	<i>26 heures</i>	<i>25 heures</i>	<i>27 heures</i>	<i>39 heures</i>

Source : Sondage Léger, 2016

- L'horaire de travail

En général, 40 % des heures travaillées sont complétées le soir ou la fin de semaine. Notons que les employeurs et les professionnels ayant plus d'expérience tendent à moins travailler sur ces créneaux horaires.

Tableau 4.14 - Sondage en milieu de travail - Proportion des heures travaillées le soir et les fins de semaine

Quelle proportion de ces heures est travaillée le soir et la fin de semaine?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
0 %	11 %	10 %	13 %	17 %
1 % à 25 %	23 %	24 %	18 %	29 %
26 % à 50 %	38 %	38 %	42 %	30 %
51 % à 75 %	14 %	13 %	14 %	14 %
76 % à 99 %	5 %	5 %	3 %	6 %
100 %	7 %	7 %	7 %	5 %
Ne sait pas / Refus	3 %	3 %	2 %	0 %
<i>Moyenne</i>	<i>41 %</i>	<i>41 %</i>	<i>42 %</i>	<i>35 %</i>

Source : Sondage Léger, 2016

- Le nombre d'heures de travail dans un autre emploi

Le tableau 4.15 permet de constater qu'environ le tiers des répondants dit occuper un autre emploi en parallèle. Ces répondants y consacrent en moyenne 20 heures par semaine.

Tableau 4.15 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures consacrées à un autre emploi

En moyenne, combien d'heures par semaine consacrez-vous à un autre emploi?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
TOTAL OUI, a un autre emploi	34 %	34 %	34 %	29 %
Moins de 20 heures	15 %	15 %	14 %	19 %
20 à 29 heures	8 %	6 %	17 %	0 %
30 à 39 heures	6 %	8 %	2 %	5 %
40 heures et plus	4 %	5 %	2 %	5 %
Ne sait pas / Refus	1 %	1 %	0 %	0 %
Aucun autre emploi	65 %	65 %	66 %	71 %
<i>Moyenne</i>	<i>22 heures</i>	<i>22 heures</i>	<i>21 heures</i>	<i>20 heures</i>
Source : Sondage Léger, 2016				

5. Les pratiques de gestion dans le sous-secteur de la massothérapie

5.1 Les principaux enjeux

Les répondants au sondage ont été invités à identifier les principaux problèmes vécus au niveau de leur pratique professionnelle ou ceux reliés à la gestion des ressources humaines dans le cadre de leur travail.

Tableau 5.1 - Sondage en milieu de travail - Problèmes importants dans le cadre du travail

Parmi les énoncés suivants, lesquels considérez-vous comme des problèmes importants dans le cadre de votre travail?*	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Insécurité financière	59 %	59 %	56 %	60 %
Non-reconnaissance par les professionnels de la santé	53 %	57 %	30 %	71 %
Non-reconnaissance officielle par les autorités gouvernementales	51 %	57 %	26 %	68 %
Forte concurrence	45 %	44 %	37 %	76 %
Difficulté à bâtir une clientèle	42 %	44 %	35 %	43 %
Valorisation de la profession	40 %	42 %	30 %	45 %
Non-reconnaissance par les régimes d'assurances	33 %	34 %	32 %	31 %
Heures de travail atypiques (soir et fin de semaine)	34 %	33 %	34 %	48 %
Problèmes de santé et sécurité au travail	26 %	27 %	25 %	19 %
Formation initiale inadéquate ou trop variable	24 %	25 %	15 %	30 %
Difficulté à fidéliser la clientèle	24 %	23 %	18 %	49 %
Recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée	23 %	21 %	23 %	52 %
Isolement	19 %	21 %	11 %	17 %
Assurer la relève	16 %	17 %	3 %	44 %
Travail au noir	15 %	15 %	13 %	31 %
Difficulté à l'administration et à la gestion des affaires	12 %	14 %	3 %	23 %
Difficulté liée à la gestion des ressources humaines (roulement élevé, rétention de la main-d'œuvre, s'ajuster à la nouvelle génération)	14 %	9 %	27 %	26 %
Autres problèmes	3 %	4 %	2 %	0 %
Aucun problème	8 %	5 %	21 %	0 %

*Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

L'insécurité financière arrive au premier rang des préoccupations pour les travailleurs autonomes et les salariés. Pour les employeurs, il s'agit surtout de la forte concurrence, qu'ils sont d'ailleurs plus nombreux à mentionner (76 %). Une plus forte proportion de ces derniers avance la non-reconnaissance par les professionnels de la santé (71 %), le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée (52 %), la difficulté à fidéliser la clientèle (49 %) et à assurer la relève (44 %), le travail au noir (31 %) et la difficulté liée à la gestion des ressources humaines (26 %).

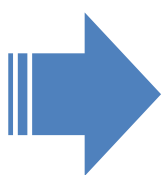
Les difficultés reliées à la gestion des ressources humaines sont également mentionnées par une proportion significativement supérieure de salariés (27 %), qui sont par ailleurs plus nombreux à ne voir aucun problème dans le cadre de leur travail (21 %).

Les travailleurs autonomes sont plus nombreux en proportion à considérer la non-reconnaissance officielle par les autorités gouvernementales et les professionnels de la santé comme des problèmes importants (57 %).

Le tableau suivant compare les perceptions des répondants quant aux problèmes importants reliés à leur travail en 2010 et 2016.

Tableau 5.2 - Sondage en milieu de travail - Problèmes importants dans le cadre du travail en 2010 et 2016		
	Ensemble des répondants 2010 (n=325)	Ensemble des répondants 2016 (n=400)
Insécurité financière	61 %	59 %
Non-reconnaissance par les professionnels de la santé	55 %	53 %
Non-reconnaissance officielle par les autorités gouvernementales	63 %	51 %
Forte concurrence	23 %	45 %
Difficulté à bâtir une clientèle	33 %	42 %
Non-reconnaissance par les régimes d'assurances	38 %	33 %
Heures de travail atypiques (soir et fin de semaine)	32 %	34 %

Source 2010: Sondage Léger, 2010 - Source 2016: Sondage Léger, 2016

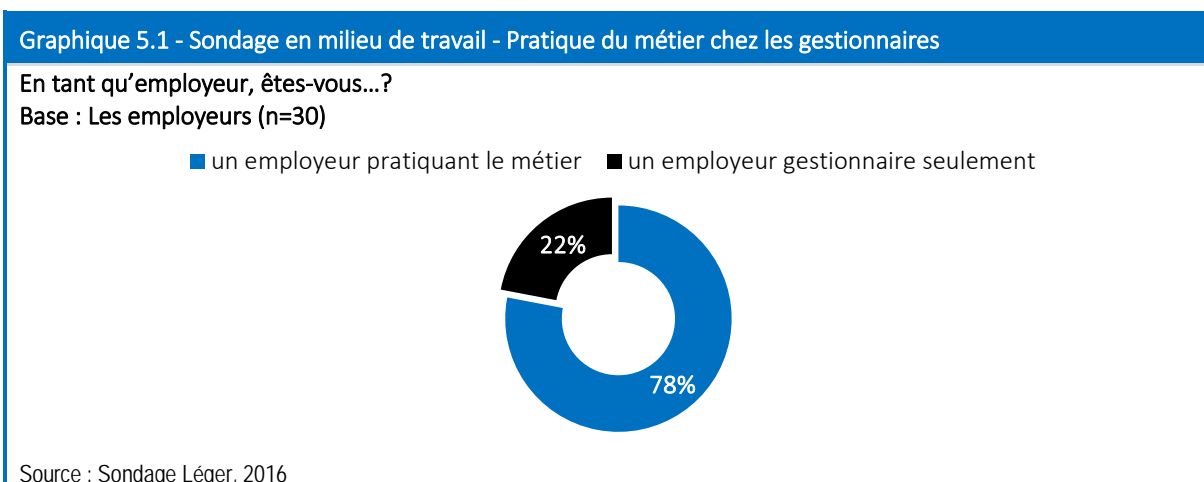


On note que globalement les mêmes enjeux se positionnent en tête de liste des préoccupations des répondants dans les deux sondages. L'insécurité financière et la non-reconnaissance par les autorités gouvernementales et les professionnels de la santé sont les problèmes les plus souvent mentionnés. Toutefois, la forte concurrence et les difficultés à se bâtir une clientèle sont des préoccupations mentionnées par un plus grand nombre de répondants en 2016.

5.2 Les responsabilités et outils de gestion

- Les responsabilités de gestion

On observe qu'une forte proportion des employeurs répondants (78 %) pratique la profession de massothérapeute en plus de s'occuper de la gestion de l'entreprise.



Le tableau 5.3 indique que globalement, **les massothérapeutes consacrent en moyenne 72 % de leur temps de travail à pratiquer leur métier.**

Tableau 5.3 - Sondage en milieu de travail - Répartition du temps consacré à diverses tâches				
En moyenne, quelle proportion de vos heures de travail, consacrez-vous aux trois catégories suivantes?				
Moyennes présentées				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Pratique de votre métier	72 %	75 %	69 %	50 %
Tâches administratives ou de gestion	16 %	14 %	18 %	34 %
Autres activités ou services offerts à la clientèle	11 %	10 %	13 %	15 %
Source : Sondage Léger, 2016				

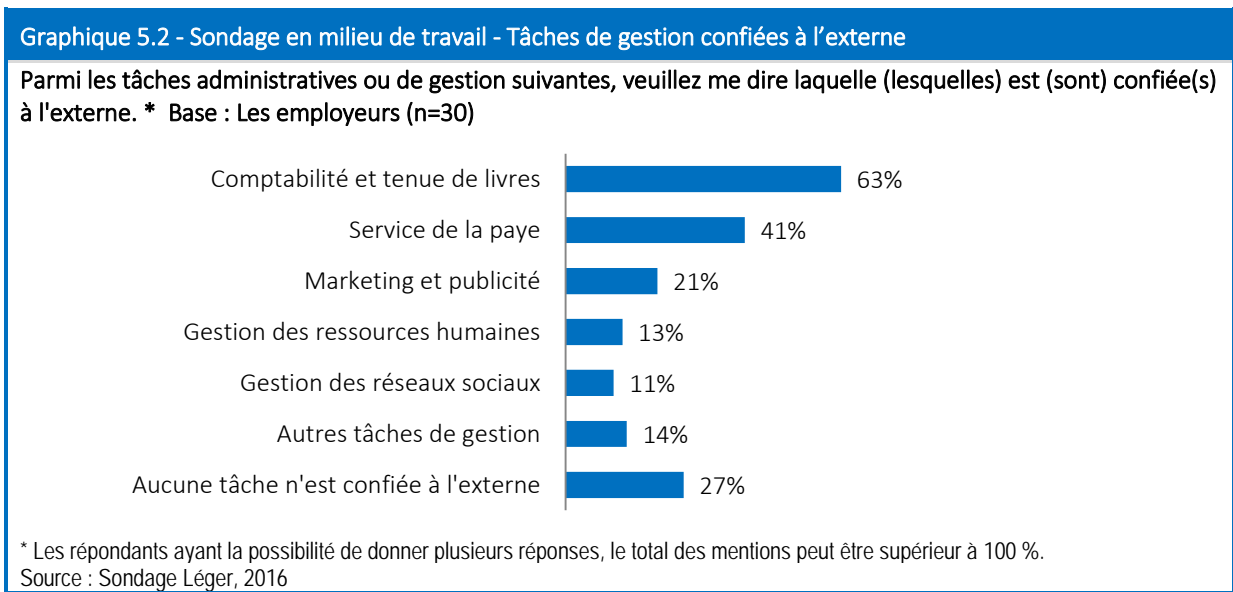
Les travailleurs autonomes consacrent davantage de temps à la pratique de leur métier (75 %) et une proportion inférieure de leur temps à des tâches administratives (14 %).

Les employeurs sont dans le cas de figure inverse. Ils accordent moins de temps à la pratique du métier (50 %) et plus de temps à la gestion administrative (34 % de leurs heures de travail).

Notons que les professionnels évoluant dans des structures de plus de 20 employés consacrent significativement moins de temps à la pratique de leur métier et plus de temps aux tâches administratives ou de gestion.

- **Les tâches de gestion externalisées**

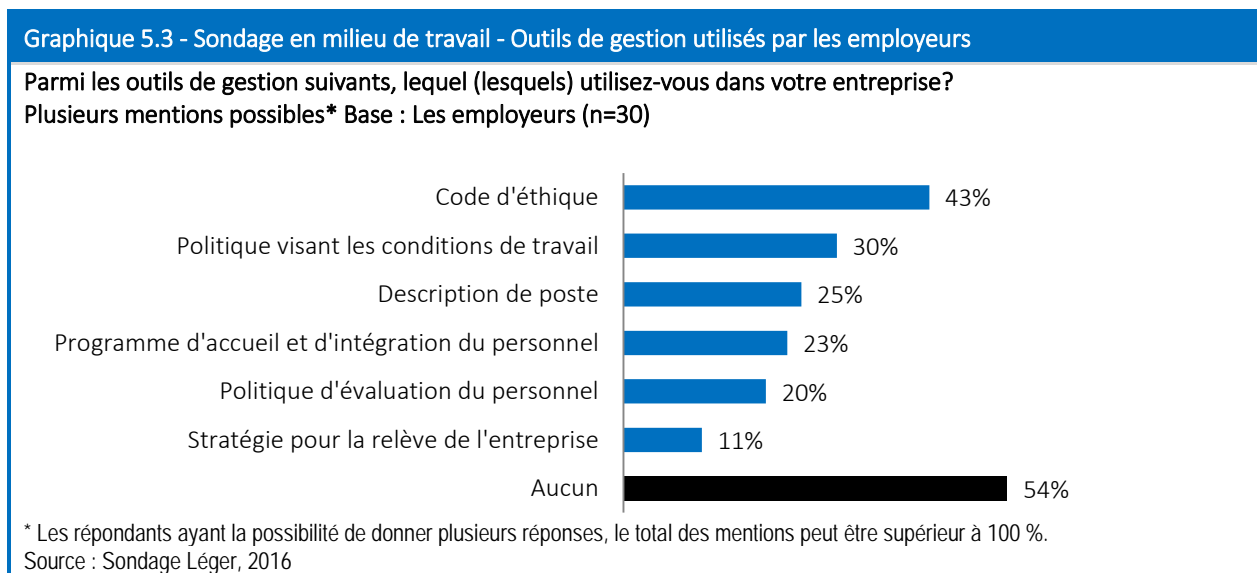
Le graphique 5.2 indique que globalement, les tâches qui sont confiées à l'externe sont celles qui demandent des connaissances spécifiques et une certaine expertise dans le domaine.



Le volet comptabilité et tenue de livres arrive au premier rang alors que 63 % des employeurs en massothérapie externalisent ces activités. Notons que 27 % des employeurs ne confient aucune tâche à l'externe.

- **Les outils de gestion utilisés**

Les employeurs ont été questionnés sur les différents outils de gestion utilisés en milieu de travail. Le graphique 5.3 indique que le code d'éthique est l'outil de gestion le plus utilisé par les employeurs (43 %).



Trois employeurs sur dix disposent d'une politique visant les conditions de travail et le quart mentionne le recours à une description de poste.

Notons que plus de la moitié des employeurs interrogés indique n'utiliser aucun outil de gestion.

5.3 L'environnement technologique

Le tableau 5.4 indique que **plus des trois quarts des répondants du sous-secteur de la massothérapie ont recours à de nouvelles technologies de l'information dans le cadre de leurs fonctions.**

Tableau 5.4 - Sondage en milieu de travail - Technologies utilisées

Dans le cadre de vos fonctions, utilisez-vous les nouvelles technologies de l'information suivantes?*

	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Pinterest, LinkedIn, etc.)	60 %	57 %	66 %	78 %
L'Internet en général	54 %	56 %	48 %	60 %
Site Web personnalisé	46 %	42 %	56 %	67 %
Logiciels (comptabilité, gestion de rendez-vous, fiches clients)	38 %	34 %	54 %	36 %
Envois de courriels aux clients	35 %	32 %	43 %	39 %
Autres	4 %	4 %	0 %	13 %
Ou vous n'utilisez aucune de ces technologies	21 %	22 %	17 %	16 %

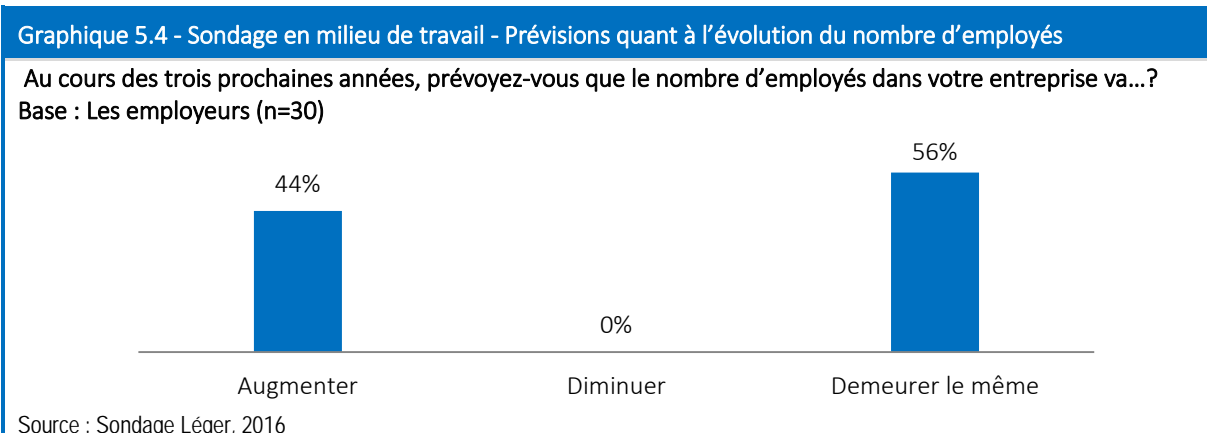
* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

Les réseaux sociaux, Internet en général et le site Web personnalisés sont les technologies les plus utilisées par les massothérapeutes. Les employeurs sont plus nombreux à avoir recours aux réseaux sociaux et à un site Web personnalisé (67 %). Les salariés sont cependant plus nombreux à mentionner utiliser des logiciels.

5.4 Le recrutement

- Les prévisions de croissance du nombre d'employés

Lorsqu'on interroge les employeurs sur l'évolution du nombre de leurs employés au cours des trois prochaines années, les résultats sont partagés. 44 % d'entre eux prévoient une hausse du nombre d'employés alors que 56 % prévoient que la situation sera stable.



Rappelons que 80 % des employeurs consultés prévoyaient par ailleurs une augmentation de leur chiffre d'affaires ce qui laisse supposer que plusieurs employeurs estiment être en mesure d'accroître leur volume de services sans augmenter le nombre d'employés.

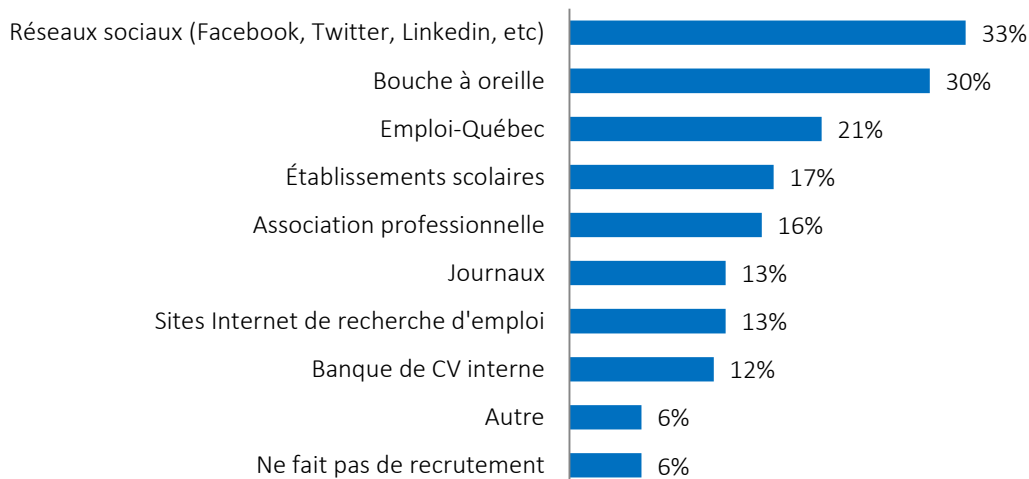
- **Les méthodes de recrutement**

Lorsque vient le temps de recruter de nouveaux employés, 33 % des employeurs en massothérapie ont recours aux réseaux sociaux pour ce faire. Le bouche-à-oreille se positionne également comme une option utilisée par trois employeurs sur dix.

Graphique 5.5 - Sondage en milieu de travail - Méthodes de recrutement utilisées

Quelles méthodes de recrutement utilisez-vous?

Plusieurs mentions possibles* Base : Les employeurs (n=30)



* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

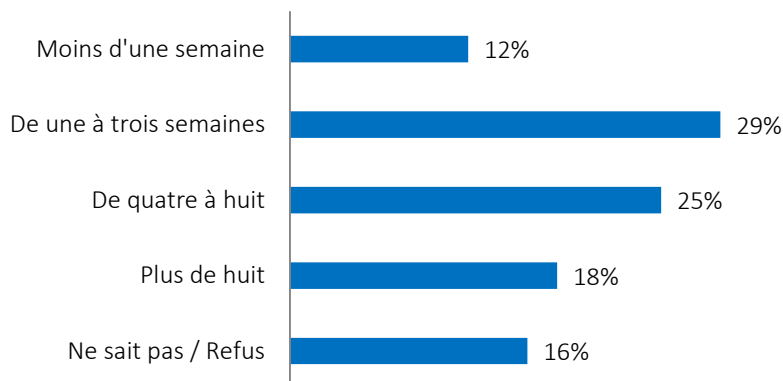
Source : Sondage Léger, 2016

La durée du processus de recrutement varie d'un employeur à l'autre. Pour quatre employeurs sur dix, trois semaines ou moins sont nécessaires pour pourvoir un poste vacant. Pour 18 % des répondants, il faut plus de 8 semaines pour pourvoir un poste.

Graphique 5.6 - Sondage en milieu de travail - Nombre de semaines nécessaires pour l'embauche

De façon générale, combien de semaines sont nécessaires pour pourvoir un poste?

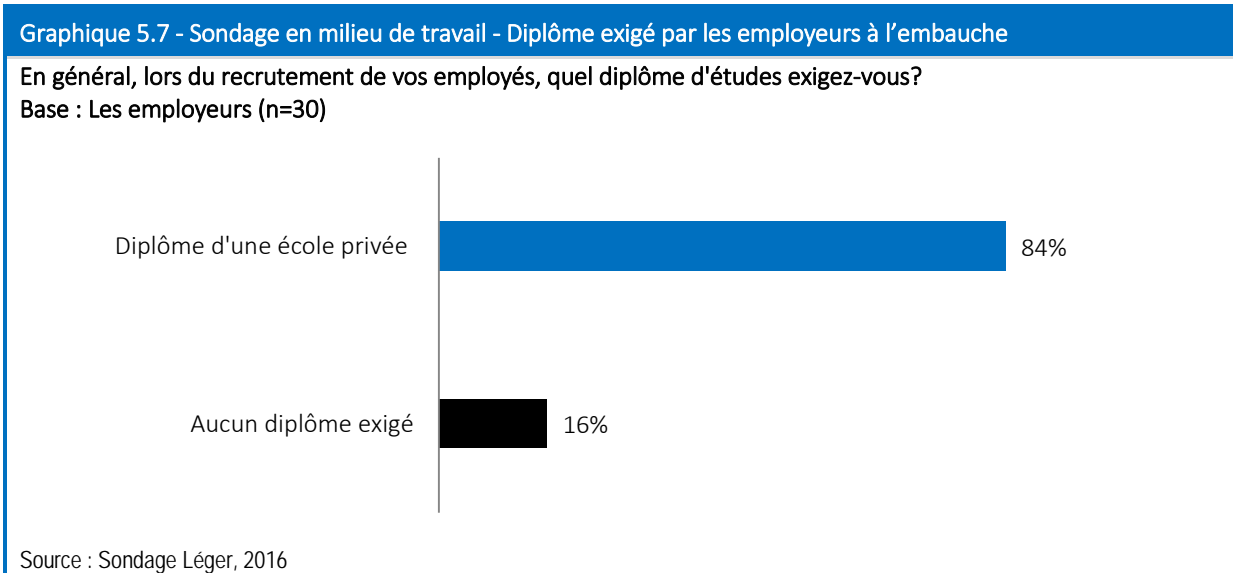
Base : Les employeurs (n=30)



Source : Sondage Léger, 2016

- **Les exigences de formation à l’embauche**

Les employeurs ont été invités à préciser leurs exigences de scolarité à l’embauche. **Pour plus de 80 % d’entre eux, un diplôme d’une école privée est exigé à l’embauche.** Ceci n’est pas étonnant puisqu’il n’y a actuellement pas de programme de formation initiale public reconnu en massothérapie. Notons que le 16 % des employeurs n’exigent aucun diplôme à l’embauche.



Le tableau 5.5 illustre que **les exigences quant au nombre d’heures de formation détenu par les candidats à l’embauche sont très variables.** 35 % des employeurs disent exiger que leurs candidats aient suivi entre 400 et 600 heures de formation et 7 % exigent de 600 à 1 000 heures de formation. Alors que 10 % des employeurs exigent plus de 1 000 heures de formation, près du tiers d’entre eux affirme n’avoir aucune exigence quant au nombre d’heures de formation au moment de pourvoir un poste.

Tableau 5.5 - Sondage en milieu de travail - Heures de formation exigées à l’embauche

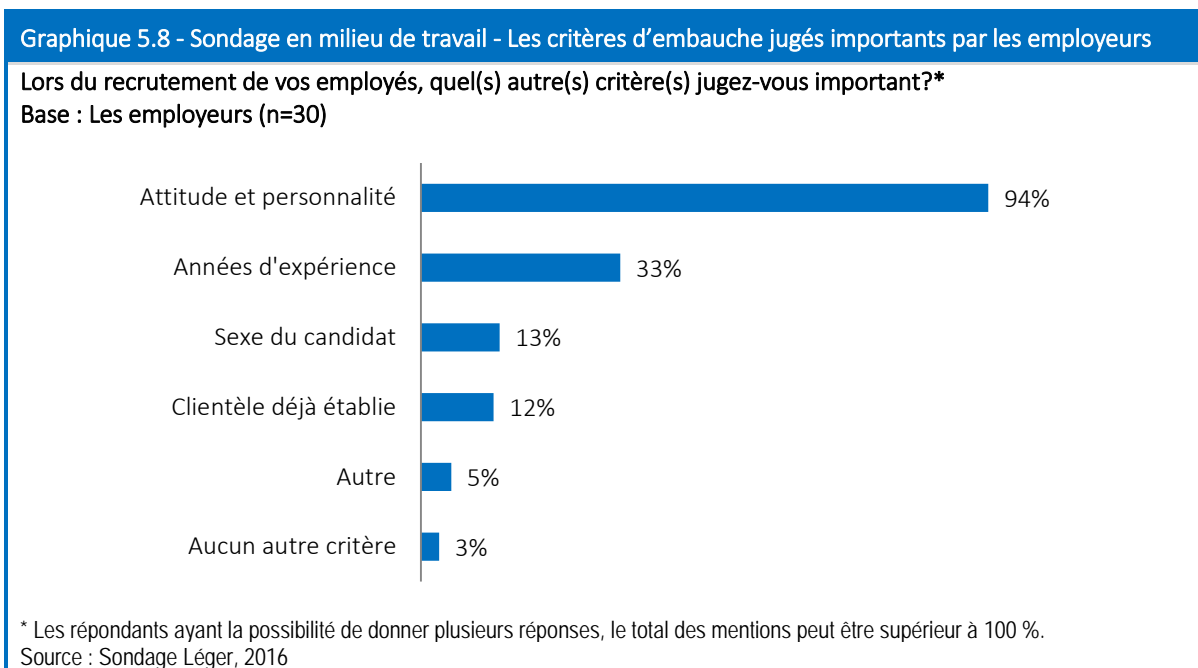
Lors du processus de recrutement de vos employés, combien d’heures de formation exigez-vous des candidats?
Base : Les employeurs

	Employeurs (n=30)
400 heures	15 %
Entre 401 et 600 heures	20 %
Entre 601 et 800 heures	4 %
Entre 801 et 999 heures	1 %
1000 heures	2 %
Plus de 1000 heures	10 %
N'a pas d'exigence au niveau du nombre d'heures	31 %
Ne sait pas / Refus	18 %

Source : Sondage Léger, 2016

- **Les autres exigences à l'embauche**

Le graphique 5.8 indique **qu'outre la formation, la personnalité et l'attitude se distinguent comme les critères jugés les plus importants par 94 % des employeurs**. Le nombre d'années d'expérience est également jugé important puisque le tiers des employeurs (33 %) mentionne cet élément.



5.5 La rétention

- **L'expérience dans le domaine d'emploi**

Les répondants ont été questionnés sur leur expérience en emploi. Les travailleurs autonomes et les employeurs travaillent dans le domaine de la massothérapie depuis significativement plus d'années (respectivement 12 et 13 années). Les salariés exercent la profession depuis en moyenne six années.

Tableau 5.6 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'années d'expérience dans les services de soins personnels

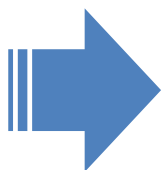
Depuis combien d'années travaillez-vous dans ce domaine?

	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
5 ans ou moins	35 %	25 %	69 %	32 %
6 à 10 ans	23 %	26 %	14 %	12 %
11 à 20 ans	31 %	36 %	14 %	37 %
21 à 30 ans	8 %	9 %	2 %	17 %
Plus de 30 ans	2 %	3 %	1 %	1 %
Moyenne	11 ans	12 ans	6 ans	13 ans

Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau suivant compare l'expérience moyenne des répondants en massothérapie en 2016 avec celle du sondage de 2010.

	Ensemble des répondants 2010 (n=325)	Ensemble des répondants 2016 (n=400)
5 ans ou moins	36 %	35 %
6 à 10 ans	29 %	23 %
11 ans et plus	35 %	41 %
Moyenne	10 ans	11 ans
Source 2010: Sondage Léger, 2010 - Source 2016: Sondage Léger, 2016		



On constate que l'expérience moyenne des répondants dans le domaine est un peu plus élevée en 2016 qu'elle ne l'était en 2010. Ceci confirme que plusieurs massothérapeutes sont expérimentés et maintiennent l'exercice de leur profession durant de nombreuses années.

- **Les raisons qui motivent le changement d'employeur**

Parmi les raisons qui ont poussé les salariés à changer d'employeur, on retrouve la recherche de meilleures conditions de travail (22 %), la recherche d'une meilleure relation avec les collègues et l'employeur (20 %) ou encore, la possibilité de travailler plus d'heures (18 %). Notons que 41 % des salariés ont indiqué ne jamais avoir changé d'employeur ce qui n'est pas étonnant étant donné leur faible nombre d'années de pratique.

Avez-vous déjà occupé un poste dans le domaine pour un autre employeur? Si oui, pour quelle (s) raison(s) avez-vous changé d'employeur?* Base : Les salariés	
	Salariés (n=52)
Pour avoir de meilleures conditions de travail	22 %
Pour avoir une meilleure relation avec mes collègues / employeur	20 %
Pour travailler plus d'heures	18 %
Pour avoir un meilleur horaire	12 %
Pour relever de nouveaux défis	11 %
Pour avoir un meilleur salaire	11 %
Autre	13 %
N'a jamais changé d'employeur	41 %

- **Les raisons qui causent les congédiements**

Le tableau 5.9 fait état des raisons qui amènent les employeurs répondants à procéder au congédiement d'employés.

Quatre employeurs sur dix (42 %) indiquent ne jamais avoir congédié d'employés. Les employeurs qui ont eu à faire avancement avant tout un manque d'assiduité et de fiabilité (30 %) et une attitude inadéquate face à la clientèle (23 %). Ceci témoigne encore de l'importance qu'accordent les employeurs à l'attitude et à la personnalité des professionnels qui arrivent aussi en tête de liste des critères d'embauche.

Tableau 5.9 - Sondage en milieu de travail - Raisons qui causent les congédiements d'employés

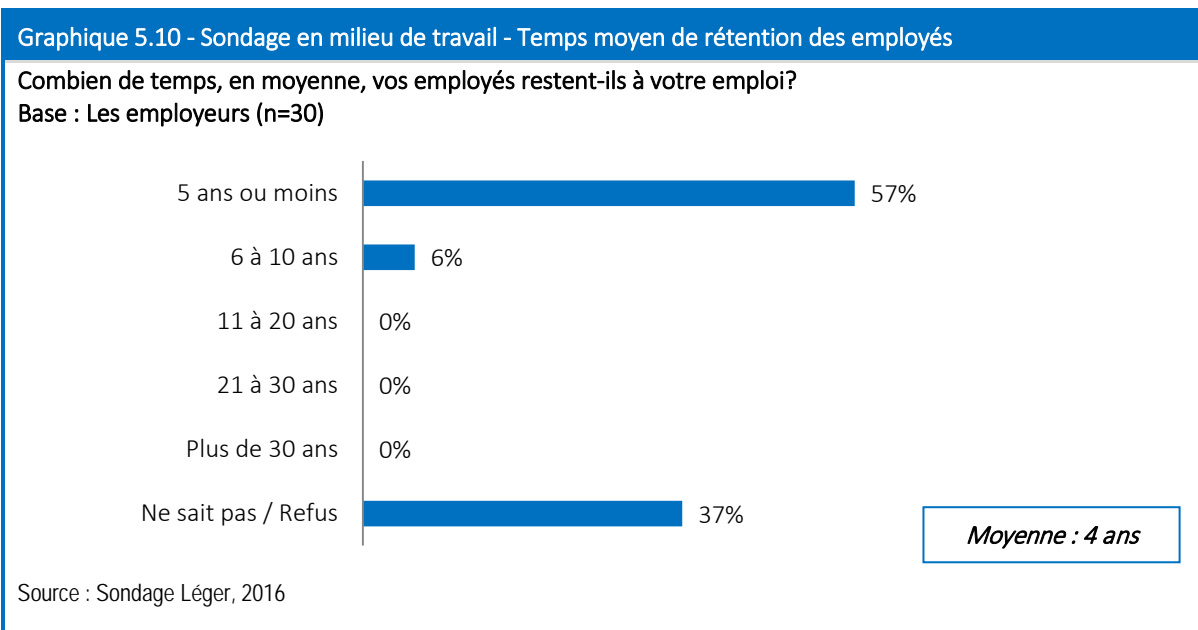
Au cours des trois dernières années, quelle(s) est (sont) la (les) principale(s) raison(s) des congédiements d'employés dans votre entreprise?*

Base : Les employeurs

	Employeurs (n=30)
Manque d'assiduité et de fiabilité	30 %
Attitude inadéquate face à la clientèle	23 %
Attitude inadéquate face aux collègues ou aux supérieurs	14 %
Manque d'intégrité et de loyauté	13 %
Manque de motivation	9 %
Manque de compétences	1 %
Aucun congédiement	42 %
Ne sait pas / Refus	2 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

En moyenne, les employeurs mentionnent garder leurs employés pendant quatre ans ce qui est cohérent au résultat obtenu auprès des salariés. La majorité des employeurs souligne ne pas être en mesure de retenir les employés plus de cinq ans.



Selon les employeurs, le souhait de travailler plus d'heures est la première raison qui permet d'expliquer les départs volontaires des employés (34 %). Dans une moindre mesure, les employeurs identifient également l'envie de devenir travailleur autonome (24 %), d'avoir un meilleur horaire de travail (15 %) et l'option de lancer leur propre entreprise (14 %) comme des raisons de départ des employés.

Tableau 5.10 - Sondage en milieu de travail - Principales raisons des départs volontaires des employés

Au cours des trois dernières années, quelles sont les principales raisons des départs volontaires des employés de votre entreprise? * Base : Les employeurs

	Employeurs (n=30)
Pour travailler plus d'heures	34 %
Pour devenir travailleur autonome	24 %
Pour un meilleur horaire de travail	15 %
Pour lancer sa propre entreprise	14 %
Pour un meilleur salaire	7 %
À cause de problèmes de santé	7 %
Pour accepter l'offre d'un concurrent	6 %
Pour de meilleures conditions de travail	2 %
Autre	13 %
Aucun départ volontaire	31 %
Ne sait pas / Refus	2 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

5.6 La planification des mouvements de main-d'œuvre

• Les départs à la retraite

Lorsqu'on interroge les professionnels de la massothérapie sur le nombre d'années pendant lesquelles ils prévoient encore travailler dans ce domaine, les réponses varient.

Tableau 5.11 - Sondage en milieu de travail - Projections du nombre d'années de pratique à venir

Pendant encore combien d'années prévoyez-vous exercer votre profession?

	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
5 ans ou moins	14 %	15 %	7 %	13 %
6 à 10 ans	19 %	20 %	10 %	30 %
11 à 20 ans	27 %	28 %	20 %	35 %
21 à 30 ans	18 %	13 %	36 %	13 %
Plus de 30 ans	4 %	4 %	6 %	0 %
Ne sait pas / Refus	18 %	19 %	19 %	8 %
Moyenne	17 ans	16 ans	22 ans	14 ans

Source : Sondage Léger, 2016

Les travailleurs autonomes et les employeurs comptent travailler en moyenne moins longtemps (respectivement 16 ans et 14 ans). Au contraire, les salariés prévoient travailler plus longtemps, soit environ 22 ans. Encore une fois, ceci n'est pas surprenant dans la mesure où les salariés répondants sont plus jeunes et qu'ils ont commencé à pratiquer la massothérapie relativement récemment, soit depuis environ six ans.

- Les intentions de quitter son emploi

Dans une perspective à court terme, les intentions de carrière des salariés en massothérapie sont plutôt positives. En effet, 67 % des salariés planifient continuer à travailler dans une entreprise en tant que salarié au cours des trois prochaines années et 13 % des salariés souhaite y poursuivre leurs activités avec un statut de travailleur autonome. On note que 9 % des salariés envisagent un changement de métier et que seulement 1 % prévoit quitter le marché du travail.

Tableau 5.12 - Sondage en milieu de travail - Plan de carrière des salariés

Au cours des trois prochaines années, planifiez-vous...	
Base : Les salariés	
	Salariés (n=52)
Continuer à travailler pour une entreprise en tant que salarié	67 %
Travailler à votre compte comme travailleur autonome	13 %
Pratiquer un autre métier	9 %
Démarrer votre propre entreprise (avec employés)	6 %
Ou quitter le marché du travail	1 %
Ne sait pas / Refus	3 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

5.7 La santé-sécurité au travail

Les répondants au sondage ont été interrogés sur les pratiques reliées à la santé-sécurité au travail dans leur entreprise.

Tableau 5.13 - Sondage en milieu de travail - Présence d'activités liées à la santé-sécurité du travail

Dans votre environnement de travail, existe-t-il des mesures ou des activités reliées à la santé et à la sécurité au travail?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Oui	32 %	29 %	37 %	48 %
Non	60 %	64 %	53 %	46 %
Ne sait pas / Refus	8 %	7 %	11 %	6 %

Source : Sondage Léger, 2016

La majorité des professionnels de la massothérapie (60 %) affirment qu'il n'existe pas de mesures ou d'activités reliées à la santé et à la sécurité au travail dans leur environnement de travail. Les travailleurs autonomes sont plus nombreux en proportion (64 %) à évoluer dans un environnement de travail dépourvu de telles mesures ou activités. Rappelons qu'ils sont par ailleurs plus nombreux à travailler de leur domicile.

Les répondants ont été invités à préciser la nature des problèmes de santé rencontrés dans l'exercice de leur travail en massothérapie. Tel qu'illustré au tableau 5.14, 38 % des travailleurs autonomes et employeurs et 48 % des salariés indiquent souffrir de problèmes de santé liés à la pratique de la massothérapie. Le problème le plus récurrent pour les travailleurs autonomes et les salariés sont les maux de mains. Les employeurs se plaignent avant tout de douleurs au cou et aux épaules. Il convient cependant de rappeler qu'une majorité des répondants (60 %) indique ne pas avoir de problèmes de santé liés à la profession.

Tableau 5.14 - Sondage en milieu de travail - Problèmes de santé liés à la pratique

Souffrez-vous de problèmes de santé liés à la pratique de votre profession? Si oui, lesquels?*				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
TOTAL OUI	40 %	38 %	48 %	38 %
Maux de mains (doigts, canal carpien, kyste synovial)	22 %	21 %	27 %	18 %
Douleurs au cou et aux épaules	18 %	18 %	15 %	23 %
Maux de dos	16 %	14 %	22 %	20 %
Tendinites	15 %	14 %	22 %	6 %
Maux de jambes	6 %	5 %	9 %	11 %
Bursites	4 %	5 %	1 %	6 %
Épuisement professionnel	5 %	5 %	6 %	8 %
Réactions allergiques	2 %	3 %	0 %	6 %
Autres	3 %	4 %	3 %	2 %
Aucun problème de santé	60 %	62 %	52 %	62 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau suivant compare les réponses des massothérapeutes quant aux problèmes de santé liés à la pratique professionnelle en 2010 et 2016.

Tableau 5.15 - Sondage en milieu de travail - Problèmes de santé liés à la pratique en 2010 et 2016

	Ensemble des répondants 2010 (n=325)	Ensemble des répondants 2016 (n=400)
Maux de mains (doigts, canal carpien, kyste synovial)	9 %	22 % ↑
Douleurs au cou et aux épaules	8 %	18 % ↑
Maux de dos	10 %	16 % ↑
Tendinites	6 %	15 % ↑
Maux de jambes	2 %	6 % ↑
Bursites	2 %	4 % ↑
Aucun problème de santé	72 %	60 % ↓

Source 2010: Sondage Léger, 2010 - Source 2016: Sondage Léger, 2016



Il est inquiétant de constater que les problèmes de santé seraient en hausse alors que le nombre de massothérapeutes qui indique n'avoir aucun problème est plutôt en baisse. Notons toutefois que les répondants de 2016 sont un peu plus expérimentés dans la profession (11 ans d'expérience en moyenne en 2016 pour 10 ans en 2010). Ceci pourrait expliquer en partie l'incidence de ces problèmes de santé qui peuvent augmenter avec les années de pratique.

6. La formation initiale dans le sous-secteur de la massothérapie

6.1 La formation initiale en massothérapie

Le sondage en milieu de travail a permis d'interroger les répondants sur leur formation initiale et sur leurs perceptions à l'égard des programmes de formation initiale.

- **Le niveau de scolarité des répondants**

Le tableau 6.1 indique que **55 % des massothérapeutes répondants disposent d'une formation de niveau collégial ou d'un niveau supérieur.**

Tableau 6.1 - Sondage en milieu de travail - Niveau de scolarité des répondants

Q32. Quel diplôme d'études détenez-vous pour pratiquer votre profession?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Primaire	0 %	1 %	0 %	0 %
Secondaire régulier (5e secondaire)	17 %	15 %	24 %	15 %
Secondaire professionnel (DEP)	14 %	23 %	28 %	26 %
Collégial	33 %	32 %	31 %	45 %
Universitaire 1er cycle	21 %	24 %	13 %	9 %
Universitaire 2e cycle	1 %	5 %	5 %	5 %
Universitaire 3e cycle	0 %	1 %	0 %	0 %

Source : Sondage Léger, 2016

Les travailleurs autonomes sont plus nombreux en proportion (24 %) à avoir fait des études universitaires de 1^{er} cycle. Ce constat est cohérent avec les données de l'ENM 2011 sur la profession de Massothérapeutes, présentées au tableau 3.7. Même si aucun programme de formation professionnelle ou collégiale ne conduit à la profession de massothérapeutes au Québec, les personnes qui choisissent cette profession sont scolarisées et ont souvent obtenu un diplôme relié à un autre domaine d'emploi.

- **La formation reliée à la pratique de la profession**

Pour exercer leur profession, 80 % des massothérapeutes répondants détiennent par ailleurs un diplôme d'une école privée.

Tableau 6.2 - Sondage en milieu de travail - Type de diplôme obtenu par les répondants

Q32. Quel diplôme d'études détenez-vous pour pratiquer votre profession?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Diplôme d'une école privée	80 %	82 %	75 %	79 %
Attestation de spécialisation professionnelle (ASP)	18 %	17 %	24 %	11 %
Aucun diplôme	0 %	0 %	0 %	4 %
Ne sait pas / Refus	2 %	1 %	1 %	6 %

Source : Sondage Léger, 2016

Une proportion moindre d'entre eux est titulaire d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Notons que les employeurs sont plus nombreux en proportion à ne pas avoir de diplôme spécifique (4 %).

6.2 Les perceptions en lien avec la formation initiale

- Le niveau de satisfaction à l'égard de la formation initiale

Le sondage en milieu de travail a permis de questionner les répondants détenteurs d'un diplôme d'études quant à leur niveau de préparation à l'entrée sur le marché du travail.

Tableau 6.3 - Sondage en milieu de travail - Satisfaction à l'égard de la formation reçue

Suite à votre formation initiale, diriez-vous que vous avez été très bien, assez bien, peu ou très peu préparé aux réalités et besoins du marché du travail?

Base : Les répondants détenant un diplôme d'études pour pratiquer leur profession

	Ensemble des répondants (n=394)	Travailleurs autonomes (n=314)	Salariés (n=51)	Employeurs (n=29)
TOTAL BIEN PRÉPARÉ	82 %	80 %	90 %	73 %
Très bien préparé	41 %	40 %	49 %	29 %
Assez bien préparé	41 %	40 %	41 %	44 %
TOTAL PEU PRÉPARÉ	17 %	19 %	10 %	21 %
Peu préparé	13 %	14 %	7 %	14 %
Très peu préparé	4 %	4 %	2 %	7 %
Ne sait pas / Refus	1 %	1 %	0 %	7 %

Source : Sondage Léger, 2016

Globalement les professionnels de la massothérapie qui détiennent un diplôme d'une école privée sont satisfaits de leur formation initiale. En effet, 80 % des travailleurs autonomes, 90 % des salariés et 73 % des employeurs considèrent avoir été bien préparés aux réalités et besoins du marché du travail.

Le tableau suivant compare le niveau de satisfaction des massothérapeutes quant à leur formation de base en 2010 et 2016.

Tableau 6.4 - Sondage en milieu de travail - Satisfaction à l'égard de la formation reçue en 2010 et 2016

	Ensemble des répondants 2010 (n=325)	Ensemble des répondants 2016 (n=400)
TOTAL BIEN PRÉPARÉ	92 %	82 %
Très bien préparé	48 %	41 %
Assez bien préparé	44 %	41 %
TOTAL PEU PRÉPARÉ	8 %	17 %
Peu préparé	7 %	13 %
Très peu préparé	1 %	4 %

Source 2010: Sondage Léger, 2010 - Source 2016: Sondage Léger, 2016



Comme en 2010, une forte majorité des répondants considère que leur formation de base les prépare bien à exercer leur profession (82 %). Toutefois, les répondants de 2016 sont un peu plus critiques qu'en 2010 puisque le nombre de répondants estimant être peu préparé pour ce faire est en hausse de 10 %.

Les répondants ont été invités à identifier des pistes d'amélioration pour les programmes d'études de base.

Tableau 6.5 - Sondage en milieu de travail - Pistes d'amélioration des programmes d'études de base

Selon vous que faudrait-il ajouter ou modifier aux programmes d'études de base pour mieux préparer les étudiants aux réalités du marché du travail? * Question ouverte.

Base : Les répondants détenant un diplôme d'études pour pratiquer leur profession

	Ensemble des répondants (n=382)	Travailleurs autonomes (n=272)	Salariés (n=72)	Employeurs (n=38)
Meilleure connaissance de la réalité du métier (difficultés, conditions de travail, etc.)	17 %	16 %	21 %	15 %
Offrir plus de cours en gestion d'entreprise (Comptabilité, Marketing, Publicité) / expérience en gestion d'entreprise	16 %	16 %	12 %	24 %
Offrir plus de cours en service à la clientèle / bâtir sa clientèle	13 %	13 %	14 %	19 %
Formation standardisée/encadrée par le gouvernement	6 %	7 %	0 %	3 %
Cours plus approfondis/spécialisés	6 %	6 %	6 %	2 %
Offrir plus de pratique durant la formation	6 %	5 %	6 %	9 %
Offrir plus de stages / plus d'heures de stage	5 %	5 %	1 %	14 %
Formation prolongée	4 %	4 %	3 %	7 %
Offrir des cours sur les techniques thérapeutiques	4 %	3 %	8 %	1 %
Offrir plus de cours sur l'anatomie	3 %	4 %	2 %	0 %
Meilleure valorisation du métier	2 %	2 %	2 %	0 %
Programme de formation plus à jour	1 %	2 %	0 %	0 %
Offrir des cours sur la gestion du temps	2 %	1 %	6 %	0 %
Mettre l'accent sur la nécessité d'être patient	2 %	1 %	6 %	0 %
Étudiants plus motivés/disciplinés	2 %	1 %	2 %	7 %
Professeurs plus qualifiés	1 %	1 %	0 %	0 %
Offrir des cours en estime de soi / croissance personnelle	1 %	1 %	0 %	0 %
Plus de préparation pour faire face à la concurrence	1 %	1 %	0 %	7 %
Autres	6 %	9 %	0 %	1 %
Rien en particulier	6 %	6 %	7 %	3 %
Ne sait pas / Refus	24 %	22 %	35 %	22 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

Une amélioration de la connaissance de la réalité du métier et une augmentation des cours portant sur le service à la clientèle sont des améliorations mentionnées par un à deux répondants sur dix comme pistes d'amélioration possibles aux programmes de formation de base.

Les travailleurs autonomes et les employeurs perçoivent qu'il serait judicieux d'offrir avant tout plus de cours de gestion d'entreprise (respectivement 16 % et 24 %).

Les répondants étaient aussi invités à identifier les faiblesses perçues des programmes d'études de base. Le tableau 6.6 présente les lacunes identifiées par les répondants.

Tableau 6.6 - Sondage en milieu de travail - Faiblesses perçues de la formation de base				
Selon vous, quels sont les principales lacunes ou points faibles de la formation de base?*				
Base : Les répondants détenant un diplôme d'études pour pratiquer leur profession				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Pas assez d'heures de pratique	19 %	17 %	22 %	38 %
Pas assez d'info sur la gestion, l'administration	19 %	18 %	19 %	30 %
Pas assez approfondie / superficielle	18 %	18 %	14 %	30 %
Pas de technique de vente	17 %	17 %	12 %	34 %
Trop peu ou pas de stage	10 %	10 %	7 %	21 %
Approche client (techniques d'entrevue, sexualité et pratique professionnelle, relation d'aide)	3 %	3 %	0 %	3 %
Manque d'information sur la réalité du métier (difficultés, conditions de travail, etc.)	3 %	3 %	2 %	9 %
Formation trop courte	2 %	3 %	1 %	0 %
Manque d'uniformité de la formation de base / trop de disparité entre les écoles	3 %	3 %	4 %	0 %
Manque d'encadrement / formation non personnalisée	2 %	3 %	1 %	0 %
Professeurs non qualifiés	2 %	2 %	1 %	5 %
Autres	10 %	13 %	1 %	0 %
Aucun point négatif	31 %	29 %	45 %	5 %
Ne sait pas / Refus	4 %	4 %	2 %	10 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.

Source : Sondage Léger, 2016

Les avis des professionnels divergent quelque peu lorsqu'on leur demande quels sont les principales lacunes ou points faibles de la formation de base.

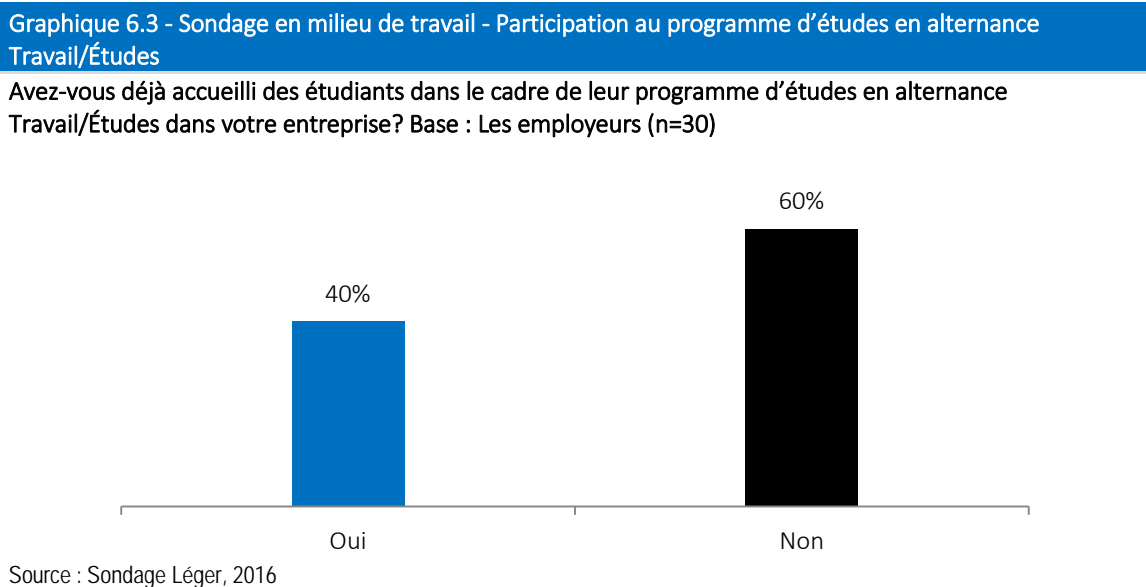
Globalement de 15 à 20 % des répondants s'entendent cependant pour dire que le manque d'heures de pratique, l'information insuffisante sur la gestion et l'administration, une formation pas assez approfondie et l'absence de formation sur les techniques de vente sont les principales lacunes.

Les employeurs sont toutefois plus nombreux en proportion à souligner le manque d'heures de pratiques (38 %), de techniques de vente (34 %) et de stages (21 %). Soulignons qu'une proportion supérieure de salariés (45 %) ne trouve aucun point négatif à la formation initiale.

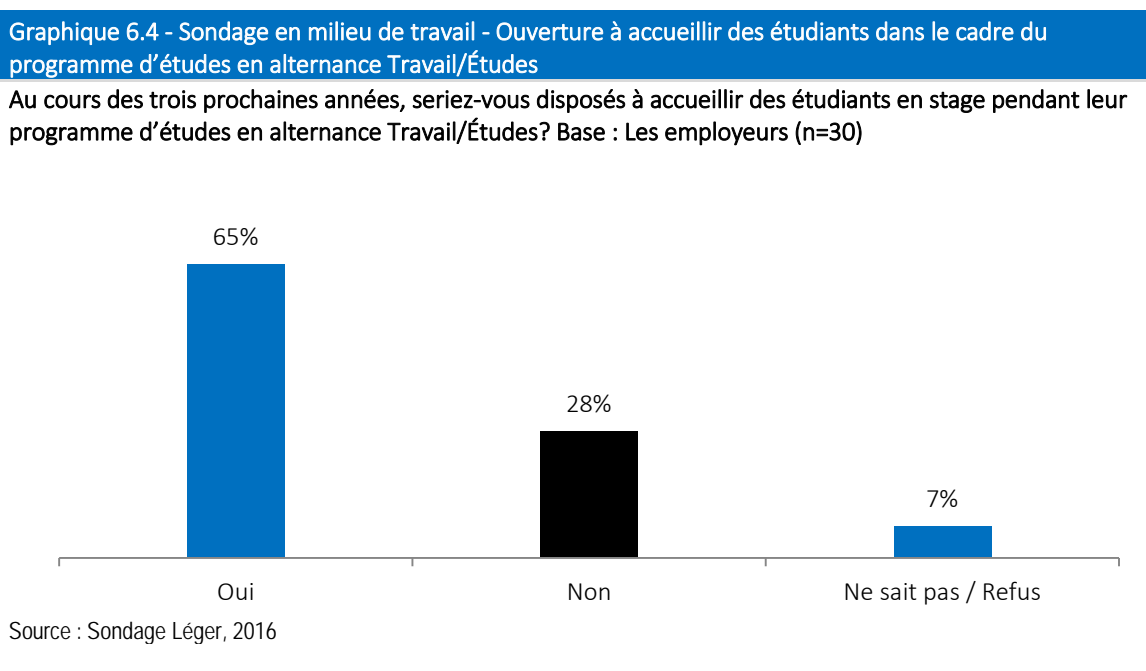
- **La participation au programme d'alternance travail études**

Dans le cadre du sondage en milieu de travail, les employeurs ont été interrogés afin de connaître leur participation au programme d'études en alternance Travail/Études.

Bien que les programmes d'alternance travail études soient généralement reliés aux programmes de formation initiale dans le secteur public, 40 % des employeurs disent avoir accueilli des étudiants dans le cadre de ces programmes. On peut faire l'hypothèse qu'il s'agit de stages reliés à de la formation dans les écoles privées ou tout simplement de stages visant d'autres professions que celle de massothérapeutes dans l'entreprise.



Les employeurs démontrent par ailleurs une ouverture à la formule alternance Travail/Études. 65 % des employeurs répondants indiquent être disposés à accueillir des étudiants en stage pendant leur programme d'études en alternance Travail/Études au cours des trois prochaines années.



7. La formation continue dans le sous-secteur de la massothérapie

7.1 Les besoins de formation continue

Les massothérapeutes ont été questionnés pour connaître la fréquence à laquelle ils complétaient de la formation continue, à la suite de leur formation initiale. Il en ressort que la grande majorité des répondants complète de la formation continue.

Tableau 7.1 - Sondage en milieu de travail - Fréquence du recours à la formation continue

À la suite de votre formation de base, à quelle fréquence avez-vous effectué de la formation continue?				
	Ensemble des répondants (n=400)	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
TOTAL OUI	84 %	86 %	78 %	87 %
Plusieurs fois par année	17%	19 %	9 %	20 %
Quelques fois par année	18%	16 %	23 %	24 %
Une fois par année	26%	26 %	24 %	23 %
Une fois par deux ans	24 %	25 %	22 %	19 %
N'a pas suivi de formation continue	14 %	14 %	20 %	6 %
Ne sait pas / Refus	1 %	1 %	2 %	6 %

Source : Sondage Léger, 2016

Le tableau suivant compare les réponses obtenues aux sondages de 2010 et 2016 quant à la fréquence des activités de formation continue effectuées suite à la formation de base.

Tableau 7.2 - Sondage en milieu de travail - Fréquence du recours à la formation continue en 2010 et 2016

Base : Les répondants ayant déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base	Répondants 2010 (n=269)		Répondants 2016 (n=345)	
	Plusieurs fois par année	10%	23 %	17 %
Quelques fois par année	13%		18 %	
Une fois par année	27%		26 %	
Une fois par deux ans	18 %		24 %	
Moins souvent que cela	31 %		ND	
Autre/ Ne sait pas /Refus	1 %		15 %	

Source 2010: Sondage Léger, 2010 - Source 2016: Sondage Léger, 2016



On constate que le nombre de répondants qui indiquent suivre des activités de formation continue plusieurs fois ou quelques fois par année est en hausse de 11 % par rapport à 2010.

Le tableau 7.3 fait état du nombre d'heures consacrées à la formation continue après la formation initiale.

Tableau 7.3 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures de formation continue complétées

Combien d'heures de formation continue, à la suite de votre formation de base, avez-vous complétées, jusqu'à maintenant?

Base : Les répondants ayant déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base

	Ensemble des répondants (n=345)	Travailleurs autonomes (n=275)	Salariés (n=42)	Employeurs (n=28)
Moins de 100 heures	22 %	18 %	45 %	6 %
100 à 199 heures	7 %	8 %	6 %	1 %
200 à 299 heures	6 %	7 %	3 %	3 %
300 à 399 heures	7 %	8 %	5 %	7 %
400 à 499 heures	4 %	4 %	5 %	5 %
500 à 599 heures	5 %	6 %	1 %	11 %
600 à 999 heures	13 %	12 %	15 %	21 %
1000 heures et plus	24 %	30 %	3 %	12 %
Ne sait pas / Refus	11 %	7 %	18 %	34 %
Moyenne	778 heures	881 heures	303 heures	896 heures

Source : Sondage Léger, 2016

En moyenne, les massothérapeutes répondants ont complété 778 heures de formation continue suite à leur formation de base. Les travailleurs autonomes ont complété significativement plus d'heures de formation continue que les salariés (881 heures vs 303 heures). Les salariés sont plus nombreux en proportion à avoir complété moins de 100 heures depuis qu'ils ont obtenu leur diplôme (45 %). Ceci n'est pas étonnant dans la mesure où ces derniers sont moins expérimentés et que leur formation est plus récente. Les travailleurs autonomes sont plus nombreux à avoir complété 1 000 heures et plus de formation continue (30 %).

Le tableau suivant compare le nombre d'heures de formation suivies après la formation de base en 2010 et 2016.

Tableau 7.4 - Sondage en milieu de travail - Nombre d'heures de formation continue après la formation de base en 2010 et 2016

Base : Les répondants ayant déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base	Répondants 2010 (n=269)	Répondants 2016 (n=345)
Moins de 100 heures	18 %	22 %
100 à 499 heures	24 %	24 %
500 à 999 heures	18 %	18 %
1 000 heures et plus	16 %	24 %
Ne sait pas /Refus	4 %	11 %
Moyenne	464 heures	778 heures

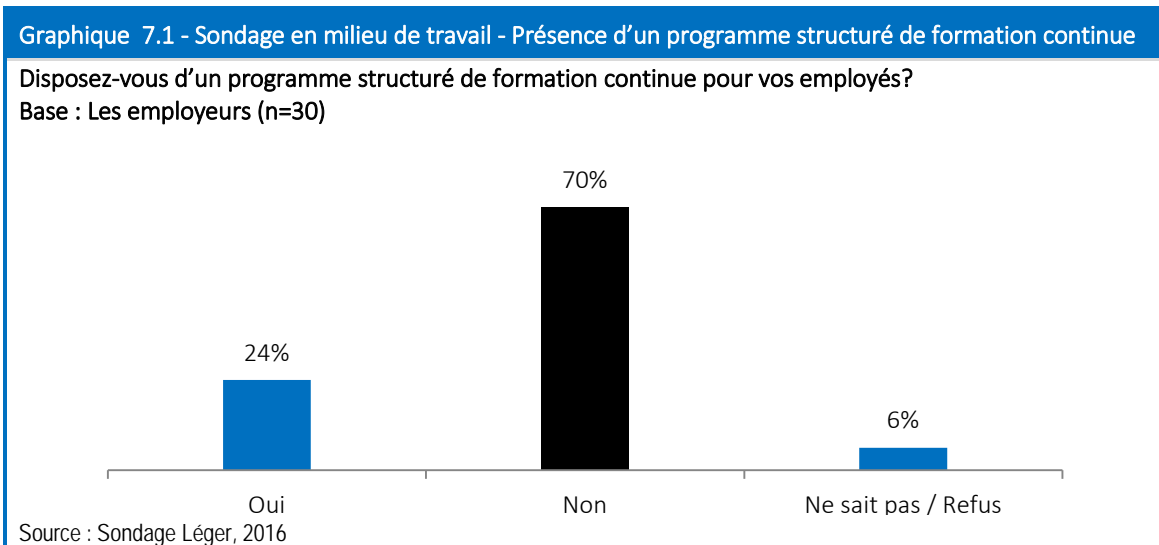
Source 2010: Sondage Léger, 2010 - Source 2016: Sondage Léger, 2016



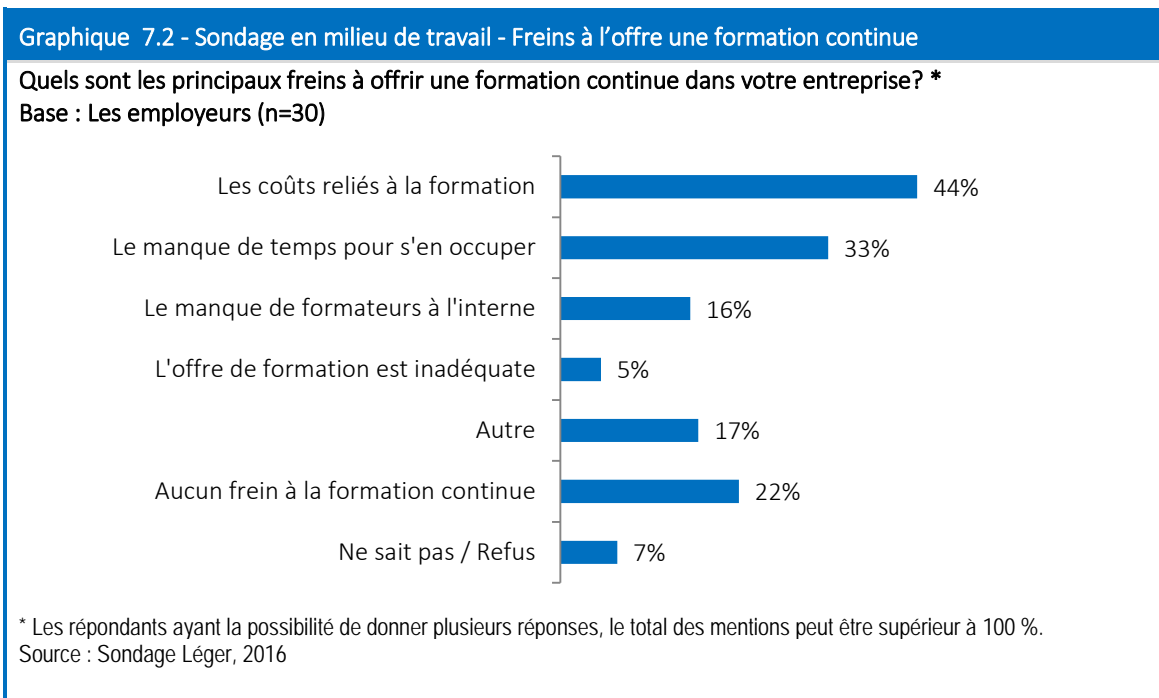
Le nombre moyen d'heures de formation suivies par les répondants est passé de 464 heures en 2010 à 778 heures en 2016. Cette croissance s'explique principalement par l'augmentation significative du nombre de répondants (+8 %) qui ont suivi 1 000 heures et plus de formation.

7.2 Les pratiques de gestion de la formation continue

Quant aux programmes de formation continue accessibles en milieu de travail, **le quart des employeurs (24 %) mentionne offrir une formation continue à ses employés. La majorité des employeurs répondants (70 %) n'en offre pas.**



Le tableau 7.2 présente les perceptions des employeurs quant aux freins à l'offre de formation continue.



Les coûts liés à la formation (44 %) ainsi que le manque de temps pour s'en occuper (33 %) sont les principaux éléments perçus comme des freins par les employeurs. Notons que 22 % d'entre eux ne perçoivent aucun frein à la mise en place d'un tel programme.

7.3 Les thèmes de formation continue

Le sondage en milieu de travail a permis d’approfondir les thèmes de formation continue reçue ou souhaitée de la part des massothérapeutes.

- **La formation continue reçue**

La majorité des massothérapeutes a suivi de la formation continue sur les techniques de massage et ce thème de formation est mentionné par plus de 60 % des répondants.

On note qu’une proportion significativement supérieure de travailleurs autonomes indique avoir reçu de la formation sur l’anatomie (31 %) et plus de salariés (23 %) mentionnent avoir suivi de la formation en orthothérapie.

Tableau 7.5 - Sondage en milieu de travail - Formation continue reçue

Après votre formation de base en massothérapie, veuillez indiquer les sujets pour lesquels vous avez suivi des activités de formation continue au cours des trois dernières années?*			
Base : Les répondants ayant déjà effectué des heures de formation continue à la suite de leur formation de base			
	Travailleurs autonomes (n=275)	Salariés (n=42)	Employeurs (n=28)**
Techniques de massage	64 %	71 %	59 %
Anatomie	31 %	5 %	43 %
Évaluation et suivi thérapeutique	27 %	20 %	30 %
Kinésithérapie	25 %	27 %	12 %
Gestion d'entreprise	23 %	10 %	29 %
Soins du corps	23 %	31 %	45 %
Approche client (techniques d'entrevue, sexualité et pratique professionnelle, relation d'aide)	22 %	16 %	14 %
Encadrement professionnel (éthique, aspect professionnel)	19 %	8 %	19 %
Orthothérapie	9 %	23 %	11 %
Autres	32 %	22 %	5 %
N'a pas suivi de formation continue	10 %	4 %	16 %
Ne sait pas / Refus	1 %	0 %	0 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
 ** Étant donné le faible nombre de répondants (n<30), ces données sont présentées à titre indicatif seulement.
 Source : Sondage Léger, 2016

- **La formation continue souhaitée**

Les répondants ont été questionnés sur les notions qu'ils souhaiteraient approfondir en formation continue durant les trois prochaines années.

Tableau 7.6 - Sondage en milieu de travail - Formation continue souhaitée			
Au cours des trois prochaines années, quelle compétence liée à votre pratique, souhaiteriez-vous approfondir en priorité?*			
	Travailleurs autonomes (n=318)	Salariés (n=52)	Employeurs (n=30)
Techniques de massage	35 %	30 %	50 %
Gestion d'entreprise	12 %	21 %	32 %
Anatomie	11 %	6 %	13 %
Évaluation et suivi thérapeutique	11 %	13 %	24 %
Kinésithérapie	10 %	26 %	9 %
Orthothérapie	9 %	23 %	11 %
Approche client (techniques d'entrevue, sexualité et pratique professionnelle, relation d'aide)	8 %	10 %	10 %
Soins du corps	7 %	14 %	28 %
Encadrement professionnel (éthique, aspect professionnel)	4 %	3 %	20 %
Ostéopathie	3 %	2 %	0 %
Soins énergétiques	3 %	0 %	0 %
Drainage lymphatique	2 %	2 %	0 %
Réflexologie faciale / le massage facial	2 %	4 %	2 %
Étude de pathologie	2 %	0 %	0 %
Domaine sportif	2 %	3 %	0 %
Techniques du Taping	1 %	0 %	0 %
Psychologie	1 %	0 %	3 %
Thérapie crânienne	1 %	0 %	0 %
Autres	15 %	7 %	2 %
Ne prévoit pas suivre de formation continue	21 %	19 %	17 %
Ne sait pas / Refus	3 %	3 %	10 %

* Les répondants ayant la possibilité de donner plusieurs réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.
Source : Sondage Léger, 2016

Environ un cinquième des professionnels de la massothérapie ne prévoit pas suivre de formation continue au cours des trois prochaines années.

Parmi les éléments que les professionnels souhaitent approfondir en priorité, les techniques de massage arrivent au premier rang, aussi bien chez les travailleurs autonomes que chez les salariés et les employeurs.

On note toutefois quelques différences. Ainsi, les salariés sont plus nombreux en proportion à se dire intéressés par des formations sur la kinésithérapie (26 %) ou l'orthothérapie (23 %). Également, **proportionnellement plus d'employeurs ont montré de l'intérêt pour de la formation sur la gestion d'entreprise (32 %), les soins du corps (28 %), l'évaluation et le suivi thérapeutique (24 %) et l'encadrement professionnel (20 %).**

7.4 La professionnalisation de la massothérapie

Une étude de pertinence a été réalisée en 2014³ quant au possible développement d'une norme professionnelle et d'un Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) dans le secteur de la massothérapie.

L'étude concluait que les besoins de développement des compétences identifiés par les massothérapeutes se positionnaient en priorité sur un renforcement et une standardisation de la formation initiale en massothérapie.

Elle soulignait également le nombre restreint de milieux de travail où l'on pourrait implanter des outils d'apprentissage en milieu de travail et les difficultés anticipées quant à l'instauration possible d'une démarche compagnon-apprenti en massothérapie, compte tenu du nécessaire respect de la relation de proximité avec le client. L'étude faisait également état du peu d'engouement manifesté par les massothérapeutes à s'inscrire dans une démarche de reconnaissance de leurs compétences (RCMO) qui supposerait d'en faire la démonstration dans un processus évaluatif.

Malgré des opinions divergentes sur le niveau et l'importance des mécanismes d'encadrement requis dans la profession, des consensus ont émergé dans le sens de :

- établir et uniformiser les standards de compétences en massothérapie pour mieux définir les frontières de la profession;
- élever le niveau de formation de base en massothérapie pour atteindre ces standards de compétence définis;
- tenter de réunir les massothérapeutes et les associations de massothérapeutes autour d'un projet inclusif.

On convenait également qu'il fallait le faire par étape, en tablant sur les visions convergentes, plutôt que de tenter d'imposer par bras de fer un modèle unique. Sept des huit associations de massothérapeutes ayant participé aux consultations individuelles ont indiqué que leur association serait prête à s'impliquer avec SOINS PERSONNELS QUÉBEC dans une démarche pour en arriver à un référentiel commun des compétences de la profession de massothérapeute. Ceci a donné lieu à l'élaboration, en 2016, d'un *Profil de compétences* et d'un *Référentiel de compétences* des massothérapeutes.

³ SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Étude de pertinence pour une éventuelle norme professionnelle en massothérapie, 2014.

8. Pistes de réflexion à approfondir dans les sous-secteurs de la massothérapie

La présente analyse sectorielle a permis de faire le point sur les données récentes reliées à l'emploi. Elle fournit également une lecture actualisée de la réalité de travail et des perceptions des employeurs, salariés et travailleurs autonomes actifs dans le milieu de travail.

En conclusion à cette analyse sectorielle, il est apparu utile de faire émerger certaines pistes de réflexion qui pourraient guider les partenaires de SOINS PERSONNELS QUÉBEC dans les travaux qui suivront cette étape de recherche.

- **Au niveau du développement des compétences**

- ✓ **Y aurait-il lieu de poursuivre les efforts visant à renforcer la formation de base en massothérapie. Si oui, par quels moyens ?**

SOINS PERSONNELS QUÉBEC dispose déjà d'une analyse de profession et d'un référentiel de compétences en massothérapie. Ces outils pourraient servir de référence pour optimiser et standardiser la formation initiale des massothérapeutes.

Est-il possible de poursuivre les efforts en ce sens alors qu'un grand nombre d'établissements de formation dispensent des programmes de formation en massothérapie dont le contenu et la durée varient et malgré le fait que les opinions divergent quant au niveau d'encadrement requis dans la profession de massothérapeutes ? Comment pourrait-on y arriver ?

Une certaine forme d'accréditation de ces établissements de formation serait-elle envisageable avec le concours des associations de massothérapeutes ?

- ✓ **Devrait-on réfléchir aux moyens de développer les compétences des massothérapeutes dans le développement de leur clientèle, notamment en en profitant des outils numériques à leur disposition ? Si oui comment ?**

Le sondage indique que plus des trois quarts des répondants du sous-secteur de la massothérapie ont recours à de nouvelles technologies de l'information dans le cadre de leurs fonctions, mais qu'ils utilisent peu les moyens technologiques comme les réseaux sociaux pour développer leur clientèle. Ceci est d'autant plus vrai chez les travailleurs autonomes, qui représentent 69 % des massothérapeutes, et alors que les deux tiers d'entre eux indiquent ne jamais avoir travaillé pour un employeur avant de s'établir à leur compte. Ils doivent donc assurer eux-mêmes leur développement d'affaires. L'étude révèle aussi qu'un bon nombre de travailleurs autonomes se disent plus affectés et préoccupés par les impacts du contexte économique sur leur pratique.

Devrait-on réfléchir à des moyens concrets de développer les compétences des massothérapeutes dans le développement de leur clientèle, notamment en en profitant mieux des outils numériques à leur disposition ?

- **Au niveau de la gestion des ressources humaines**

- ✓ **Peut-on mieux répondre aux besoins de développement des compétences des employeurs en massothérapie en identifiant notamment des moyens d'exploiter la collaboration avec des professionnels de la santé ?**

Environ le tiers des employeurs interrogés se disent intéressés à renforcer leurs compétences en gestion d'entreprise. Plusieurs manifestent également un intérêt pour la formation reliée à l'évaluation et au suivi thérapeutique et à l'encadrement professionnel des massothérapeutes.

Alors qu'une majorité des massothérapeutes répondants indique avoir collaboré avec un professionnel de la santé au cours des trois dernières années, les employeurs exploitent-ils suffisamment les mécanismes de suivi avec les professionnels de la santé dans le développement d'affaires ?

Devrait-on réfléchir à des moyens d'exploiter davantage cette collaboration, notamment par le développement de meilleurs outils de suivi ?

- **Au niveau de l'information sur le marché du travail**

- ✓ **Y aurait-il lieu de collecter en continu certaines données relatives à l'emploi en massothérapie pour compléter les données partielles issues de sources gouvernementales ?**

On constate que les sources de données accessibles limitent le suivi de la réalité spécifique des services de massothérapie. SOINS PERSONNELS QUÉBEC pourrait-il initier une démarche auprès des associations de massothérapeutes pour définir un *cadre de collecte et d'analyse des données* de ce sous-secteur ? Ceci de façon à tenter d'obtenir, dans une approche longitudinale, une lecture plus complète du marché du travail en compilant par exemple, des données sur le nombre de personnes qui intègrent la profession, sur la formation de base acquise pour ce faire et sur les conditions d'exercice de la profession.

SOINS PERSONNELS QUÉBEC et les partenaires des différentes associations de massothérapeutes ont-ils intérêt à partager les informations disponibles pour accroître leur compréhension globale respective de l'évolution du marché du travail dans le sous-secteur ?

- ✓ **Y aurait-il lieu d'établir un partenariat avec les établissements privés de formation en massothérapie pour observer de façon continue l'offre de formation initiale ?**

Plusieurs établissements de formation privés offrent des programmes de formation en massothérapie. Le contenu et la durée de ces programmes varient.

Devrait-on envisager d'établir une collaboration avec ces établissements de formation pour recenser ces programmes en continu, en arriver à décrire l'offre de formation et partager l'information sur les cursus de formation auprès de la relève ?

9. Références

EMPLOI QUÉBEC, l'information sur le marché de travail [www.imt.emploiquebec.net].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Perspectives démographiques du Québec et des régions 2011-2061, septembre 2014.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA, Classification nationale des professions(CNP) [www5.hrsdc.gc.ca].

SERVICE CANADA, EMPLOI AVENIR QUÉBEC [www.servicecanada.gc.ca].

SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Étude de pertinence pour une éventuelle norme professionnelle en massothérapie, 2014.

LÉGER MARKETING POUR SOINS PERSONNELS QUÉBEC, Sondage sur la pratique de la massothérapie au Québec, 2010.

STATISTIQUE CANADA, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) [www.statcan.gc.ca].

STATISTIQUE CANADA, Enquête nationale auprès des ménages (ENM 2011). [www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/dp-pd/dt-td/index-fra.cfm].

STATISTIQUE CANADA, Enquête nationale auprès des ménages, Données obtenues de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle, Commission des partenaires du marché du travail, Québec.